

Jeanne d'Albret et la Réforme chez les Basques*

(Jeanne d'Albret and the Reform among the Basques)

Ritter, Raymond

[BIBLID \[1136-6834\(1998\) 11:7-24\]](#)

L'historien et avocat béarnais Raymond Ritter étudie l'action de Jeanne d'Albret à partir de 1555 et ses efforts par introduire les idées de la Réforme protestante dans les provinces basques continentales, épisode à l'époque peu connu, à l'exception de l'oeuvre de Jean de Lissarague, originaire de Briscous.

Raymond Ritter biarnes historialari eta abokatua Jeanne d'Albret-en 1555. urte ondoko jardueraz arduratzen da. Iparraldeko euskal probintzietan Erreforma protestantearen ideiak sarrarazteko erregina hark burutu ahaleginen pasarte ez da oso ezaguna, salbu eta Beskoitzeko Joanes Lizarragaren obrari dagokionez.

El historiador y abogado bearnés Raymond Ritter se centra en la actividad de Jeanne d'Albret a partir de 1555 y en sus esfuerzos por introducir las ideas de la Reforma protestante en las provincias vascas continentales, episodio poco conocido a la sazón salvedad hecha de la obra de Jean de Lissarague, originario de Briscous.

* *EJ*, vol. V, nº 3-6, 1951, p. 183-215; vol. VI, 1952, p. 36-59.

On ne sait rien de précis sur les débuts de la Réforme chez les Basques du versant septentrional des Pyrénées.

Il y a cependant tout lieu de penser que les secteurs des idées nouvelles, attirés à Nérac et à Pau par Marguerite de Valois-Angoulême, reine de Navarre, exercèrent leur propagande non seulement en Albret et en Béarn, mais aussi en Basse Navarre et en Soule. Le roi de Navarre, Henry d'Albret, possédait le premier de ces pays en pleine souveraineté. L'autre, s'il relevait de la couronne de France, était nécessairement soumis, par sa situation géographique et pour des raisons historiques, administratives et religieuses, aux influences béarnaises¹. Quant au Labourd, il se trouvait en relations trop étroites avec la Basse-Navarre, et à proximité trop immédiate des autres terres de la maison d'Albret, pour être insensible à ce qui s'y passait.

Il ne semble pas que les doctrines protestantes eussent déjà pénétré en Soule, lorsque, le 4 février 1536 n. st., le Pape nomma à l'évêché d'Oloron et sur les pressantes instances du roi de Navarre, l'aumônier de ce prince, Gérard Roussel². Ce dernier, quoique penchant vers la Réforme, ne devait jamais rompre ouvertement avec Rome, jusqu'à l'époque de la mort de la reine Marguerite (21 décembre 1549), il ne réside que de façon intermittente dans son évêché car il accompagnait souvent la reine dans les fréquents voyages qu'elle faisait à travers la France³. Plus spéculatif que militant, il ne prit sans doute point par lui-même une part très active à l'introduction du protestantisme dans son diocèse. Néanmoins il est constant que, fort peu d'années après sa promotion, les prédicants ambulants pullulaient en Béarn, à tel point que, le 1^{er} mars 1542 n. st., le roi de Navarre rendait contre eux un édit, assez anodin du reste⁴.

Si, en Soule, et surtout en Basse-Navarre et en Labourd, l'attachement traditionnel des Basques au catholicisme, la situation écartée de la plupart des localités, enfin l'ignorance générale du français et même du gascon en dehors des villes –d'ailleurs peu– opposaient aux prosélytes des obstacles beaucoup plus sérieux que ceux qu'ils rencontraient en Béarn, il apparaît pourtant que, dans la première de ces provinces tout au moins, la religion nouvelle s'infiltra à peu près en même temps qu'en Béarn. Comme en Guyenne et Gascogne, où la Réforme recruta presque toujours ses premiers adhérents dans la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, il est à présumer que les choses suivirent ici en cours semblable.

Un curieux incident, qui a donné naissance à une tenace légende, montre que, dès 1546, il y avait des luthériens à Mauléon. Cette année-là, un frère prêcheur du couvent d'Orthez, originaire de l'Albigeois, évidemment gagné à la Réforme, vint prêcher le carême dans la capitale de la Soule,

malgré, paraît-il –et le fait est singulier– la défense qui lui en avait été faite sous peine d'excommunication par l'évêque Roussel. Le moine s'obstinant à passer outre, le menu peuple se saisit de la chaire et la traîna dans le cimetière qui jouxtait l'église⁵. L'affaire fit du bruit et le procureur général près le Parlement de Bordeaux –la Soule, comme le Labourd, ressortissait à cette juridiction– fit ouvrir –pour le prince– une information contre les principaux auteurs de cet esclandre, parmi lesquels figurait Pierre-Arnaud de Maytie, dont le fils cadet Arnaud, devait être évêque d'Oloron de 1589 à 1622. Mais on poursuivit, surtout, plusieurs habitants de la ville, réputés luthériens. Au mois de juin, l'un d'entre eux, un ecclésiastique, Pierre de Rospide, dit Pétricle, prébendier, fut arrêté par le lieutenant particulier de Dax, commissaire spécial du Roi⁶. Les enquêtes traînèrent d'ailleurs en longueur, comme il résulte d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 27 novembre 1549, ordonnant la transmission à la Cour, sans plus de délai, des «procès et procédures faictes contre les hereticques» souletins⁷. Le 7 mai 1550, la même juridiction condamnait par contumace pour crime d'hérésie Arnaud de Belsunce, abbé laïque et seigneur de Barcus, «à faire amende honorable au devant l'église paroissiale de Mauléon, en chemise, teste et piedz nus, ayant une torche de cire ardant en ses mains et abjurer les parolles hereticques et scandaleuses mentionnées par ledict procès» et en 1.000 livres d'amende envers le Roi, et Arnaud de Johanne⁸ –accusé, lui, depuis 1545–, au feu et en 1.000 livres d'amende. Le lendemain,

5. Bien qu'il ait été déjà publié, il faut reproduire intégralement le récit que le notaire royal de Mauléon a donné de cet épisode: «En l'odict an, ung religiois de l'ordri de sanct Frances deu couvent d'Ortes et filh de Rabastencqs, en Albiges, le caresme (10 mars- 24 avril 1546) predica contre lo voler de messire fray Girard Rossel, evesque d'Oloron, et apparavant et tous jours fo admonestat *sub pena excommunicationis et verbo «quam fermus in his scriptis»* de no predicar sans lo congect deduict evesque, et lo poble menu tira la cadeyra dehore la gleyse sur lo cymiteri, dont fon feste informations tant contre lodict religiois que Arnaud de Gentiu, cride de ladicte ville, Bernard de Bales, Jehan de Lisave, dict de Recolan, et Per Arnaud de Maytie, a requeste deu procurayre general deu Rey a Bordeu.

«Et aussi fon faytes plusors informations contre certans luttruriens de Mauleon, et, au mes de jun, Pierris de Rospide, prebender, autrement dict Petricle, fo pres comme luttrurier per mestre Jehan de Casalar, loctenent particular d'Ax, commissari real deputat» (*Journal de Pierris de Casalivetry*, p.p. J. De JAURGAIN, Paris et Auch, 1909, in-8^o, p.8). Il ne paraît pas inutile de noter qu'exactement à la même époque, le Parlement de Bordeaux rendait un arrêt (8 avril 1546, s. st.) renvoyant frère Hubert Robin, dominicain, devant l'évêque de Saintes, qui l'avait condamné à être dégradé, et faisait défense à tous prêcheurs de prêcher sans permission de l'évêque du diocèse où ils voudront porter la parole (*Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 1904, p. 148).

6. V. La note précédente et l'appendice A.

7. H. PATRY, *Les débuts de la réforme protestante en Guyenne*. Bordeaux, Feret, 1912, in-4^o, p. 60. V. Ci-après, pièces justificatives N°1. Dès le 14 avril 1547, François Ier avait écrit au premier président pour se plaindre du «peu de debvoir et diligence» que le Parlement de Bordeaux apportait «à l'extirpation des erreurs et faulses doctrines et à la punition de ceux qui s'en trouvent maculés» (*Chronique de Jean Métivier*, I, p. 459)

8. Arnaud de Johanne était le frère aîné de Jean de Johanne, lieutenant civil et criminel du Roi en Soule, conseiller de Jeanne d'Albret en sa chancellerie de Navarre à Saint-Palais et son secrétaire d'Etat. Ce dernier avait épousé Séverine de Majoraly (probablement sœur de Marie, qu'on retrouvera plus loin). De ce mariage naquit Catherine de Johanne, qui s'unit, le 19 septembre 1377, à Gérard de Béla, qui venait d'être nommé juge et bailli royal de Mauléon, Arnaud de Johanne quitta la Soule pour se fixer en Orléanais où il succéda à son oncle maternel, Menaud de Lacarre, aumônier de Henry III, comme seigneur de Saumery. Pierre de Majoraly «personnage très vénérable dudict temps en ceste ville» de Mauléon, père de Séverine (et sans doute de Marie), cette dernière, puis Jean de Johanne et Catherine sa fille, furent tous de fervents réformés. Jacques de Béla, arrière-petit-fils de Pierre de Majoraly et petit-fils de Jean de Johanne, a laissé dans ses manuscrits deux notes établissant que son Jacques de bisaïeul et son aïeul furent condamnés, par arrêt du Parlement de Bordeaux, du 10 juin 1550 –il manque au recueil de M. Patry– à des peines, certainement légères, auxquelles ils se soumirent. (G. CLEMENT-SIMON, *Jacques de Béla*, Paris, Champion, 1896, in-8, p. 55 et s. et 96).

1. Les prétentions des souverains de Béarn sur la Soule remontaient à plusieurs siècles. Gaston IV (1423-1472) réussit à se faire engager par Louis XI la terre et seigneurie de Mauléon et prit officiellement le titre de vicomte de Soule. Après la mort de Gaston, le Roi reprit possession de ce territoire. Au seizième siècle, le roi de Navarre qui était en outre gouverneur de Guyenne et Gascogne, jouissait de pouvoirs étendus sur la Soule. Il faut enfin noter –et ceci est particulièrement important– que l'archidiaconé de Soule ressortissait à l'évêché d'Oloron.

2. Sur le personnage, il faut consulter surtout: G. SCHMIDT, *Gérard Roussel*, Strasbourg, 1854, in. 8^o, et A. DEGERT, *L'évêque d'Oloron, Gérard Roussel et la curie romaine* (*Revue de Gascogne*, 1904, p. 227).

3. C'est ainsi que, le 24 mars 1544, n. st., il assiste à la réception de Marguerite par le Parlement de Bordeaux (Jean de METIVIER, *Chronique du Parlement de Bordeaux*, tome Ier, Bordeaux, Gounouilhau, 1886, in-8^o, p. 409).

4. V. DUBARAT: *Document et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au Pays Basque*, tome Ier, Pau, 1900, in-8^o), p.34.

autre condamnation, par contumace, contre Jeannette, dite Bonne de Hunsmart qui devra abjurer «la proposition heretique (...) devant l'official de Mauléon» et payer une amende de 25 livres. A la même date, autre arrêt condamnant Guérauline de Petrops, dite de Hitz⁹, défaillante elle aussi, à mourir sur le bûcher, amende honorable préalablement faite devant l'église de Mauléon. Le 30 mai, toujours par contumace, sont condamnés Gracien Garricaude et Olivier Oliberon à l'abjuration publique devant la même église, Pierre de La Salle, dit de Aula, au feu et à une amende de 1.000 livres, Jean d'Aguerriberry à être «batu et fustigué par l'exécuteur du lieu de Mauléon de Soule», au bannissement à vie et en 500 livres d'amende, M^e Arnaud d'Iriart¹⁰ en 500 livres d'amende, Gratien d'Etcheverry¹¹ au bûcher et en 500 livres d'amende, Bernard Daignet à la fustigation «par les cantons et carrefours accoutumés du lieu de Mauléon de Soule» en 200 livres d'amende, Pierre de Rospide –qui avait donc réussi à s'évader– appelant d'un jugement du lieutenant du sénéchal des Lannes au siège de Dax, à l'abjuration publique et en 200 livres d'amende, enfin Enecot –ou, plus exactement, Iñigo– de Sponde, –qui était l'un des conseillers et secrétaires de Jeanne d'Albret, et cette qualité doit être notée avec soin– au fouet, au bannissement à perpétuité et en 500 livres d'amende¹².

Dès 1546 également, trois réformés, découverts à Bayonne, avaient été poursuivis devant le juge de Dax pour crime d'hérésie. Ils se nommaient: Martin Dominique, Pètre de Haspuru et Martin Detzabide; les deux derniers, au moins, étaient donc des Basques. La même année, le menuisier bayonnais René Charretier était condamné à faire abjuration publique, à la fustigation et au bannissement perpétuel¹³.

On notera enfin que, toujours en 1546 et le 30 août, à Saint-Savin en Lavedan, le roi de Navarre avait signé un édit, beaucoup plus sévère que celui de 1542, contre les hérétiques¹⁴.

Cette dure répression devait obliger pour un temps les adhérents à la religion nouvelle à pratiquer celle-ci dans une clandestinité absolue. Des années de paix religieuse apparente vont donc s'écouler chez les Basques, jusqu'au jour où Jeanne d'Albret ne se contentera plus de lents effets d'une propagande secrète.

Le 29 mai 1555, Henry d'Albret mourait à Hagetmau. Quelques jours plus tard sa fille, Jeanne, et le mari de celle-ci, Antoine de Bourbon, arrivaient à Pau. Les nouveaux souverains prêtèrent serment aux Etats de Béarn et reçurent la foi de ces derniers, le 18 août suivant, dans la grand'salle du château de Pau¹⁵. Mais ils laissèrent s'écouler une année entière

avant de se rendre dans le dernier morceau de terre qu'il leur restait de l'antique royaume de Navarre¹⁶. Enfin, au mois d'août 1556. Ils se dirigèrent vers Saint-Palais reçus partout en grande cérémonie, avec présentation des clefs par les notables et de gerbes de fleurs par les jeunes filles. A Saint-Palais, des bals furent organisés et l'on put voir la jeune reine –à en croire Brantôme, elle aimait alors «autant une danse qu'un sermon»– s'ébattre de bonne grâce avec les vives Navarraises. Antoine et Jeanne visitèrent enfin Saint-Jean-Pied-de-Port, sous l'œil vigilant des espions espagnols car, de l'autre côté des monts, on s'inquiétait grandement des allées et venues et des préparatifs militaires du roi de Navarre dont l'ambition et l'humeur guerrière étaient notoires. On remarqua que le prince mettait des garnisons à Sauveterre, à Saint-Palais, à Garris, à Saint-Jean-Pied-de-Port, qu'il inspectait les chemins de communication et qu'il s'occupait de faire renforcer les défenses des places principales. Mais ces projets belliqueux furent bientôt sinon abandonnés du moins remis à des temps plus favorables. Avant la fin d'août, le roi et la reine étaient rentrés à Pau¹⁷.

La Basse-Navarre revit Antoine de Bourbon en plus somptueux arroi encore, lorsque, aux derniers jours de l'an 1559, il traversa son royaume en compagnie d'Elisabeth de Valois, conduisant cette princesse à son époux, le Roi Catholique. Venant de Pau, le cortège royal arriva le 30 ou le 31 décembre à Saint-Jean-Pied-de-Port d'où il repartit vingt-quatre heures plus tard, par une épouvantable tourmente de neige, pour Roncevaux¹⁸.

A quelques mois de là, Antoine sembla reprendre ses projets d'invasion de la Navarre espagnole. Des approvisionnement insolites à Navarrenx, une «montre» passée par le prince en personne à Condom, d'autres revues dans les vallées d'Aspe et d'Ossau, semèrent une assez vive émotion outre-monts. Un projet d'expédition des seigneurs de Gramont, de Belsunce, d'Echoux, de Méharin, conduits par M. d'Urtubie et déguisés, pour aller s'aboucher avec les partisans d'Antoine à Pampelune, et qui avait dû être remis au dernier moment ayant été découvert par les agents de Philippe II, plusieurs arrestations eurent lieu en Haute-Navarre, et Urtubie, qui était parti avant, s'empressa de repasser la frontière¹⁹.

A cette époque, la Réforme se manifestait plus ouvertement en Béarn, où les premiers prêches avaient eu lieu en 1557, deux ans à peine après l'avènement de Jeanne d'Albret. Le 17 juin 1559, une lettre du vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, adressée à M. de Burie, lieutenant général en Guyenne, donne des détails précieux sur les tentatives des

9. Il faut certainement lire: de Ihitz. Le 7 mai, le Parlement avait ordonné un supplément d'information dans le procès de Ramon de Lepsa, poursuivi devant le sénéchal des Lannes et au siège de Dax, et la confrontation de Marguerite de Barro, femme du précédent, accusés tous deux d'hérésie, avec Marie Aucta de Hitz, témoin (Ibidem, p. 70 et 72). Le lendemain, plus ample inquisition fut aussi décidée quant au cas de Marie de Majoralie.

10. Il ne peut s'agir que d'Arnaud d'Iriart, d'Erbiziri, notaire (cf. J. de JAURGAIN, op. cit. p. 16, note).

11. Gratien de Chivery, dans l'arrêt.

12. H. PATRY, op. cit. p. 73-83. Cf. Pièces justificatives, N° V.

13. J. NOGARET, *L'histoire du protestantisme à Bayonne*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1934, p. 613.

14. V. DUBARAT, op. cit. p.36. L'édit publié dans cet ouvrage ne concerne que le Béarn, mais il est infiniment probable qu'une mesure identique fut prise pour la Basse-Navarre.

15. *Compilation d'auguns privileges et reglamens deu pays de Bearn (...)*, Lescar, G. de LA PLACE, 1634, pet. in-4°, p. 19).

16. Antoine de Bourbon, alors qu'il n'était encore que duc de Vendôme, avait fait un premier voyage en Navarre. Au mois de mars 1549, avec une suite de deux mille personnes, il avait visité Saint-Palais avant d'être magnifiquement reçu à Bidache par Antoine de Gramont, puis à Bayonne et enfin chez le seigneur de Belsunce. (Baron A. De RUBLE: *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, tome Ier, Paris, Labitte, 1881, in-8°, p.23).

17. A de RUBLE: op. cit., tome Ier, pp. 167 et 384. Il faut noter qu'au début de cette même année 1556, le premier président du Parlement de Bordeaux, Lagebaston, avait fait arrêter M. d'Alsatte, gendre du seigneur de Belsunce, le seigneur d'Urtubie, la femme et l'enfant de ce dernier, et quelques comparses, sous l'inculpation d'avoir, du vivant d'Henry d'Albret et à l'instigation de ce prince, fomenté un complot pour livrer à l'Espagne Bayonne ou Bordeaux. D'autres arrestations eurent lieu par la suite, notamment celles du curé de Garris, Etchassery, et d'un certain Jacquinet d'Elissalde. Antoine de Bourbon dut réussir à faire étouffer cette affaire, car Lagebaston fut bientôt disgracié (Ibidem, pp.168-173 et 379-380).

18. A. de RUBLE, op. cit. II, p. 83 et s.

19. Ibidem, p. 106 et 113.

prédicants dans la région et sur leurs procédés de propagande:

«J'ay veu la lettre que (...) m'avez envoyée, par laquelle me dictes que à vostre retour de la court avez esté adverty que aucuns predicans mal sentants à la foy se sont absentez pour ne pouvoir plus demeurer en leur país et ont délibéré de se retirer en la frontière de Guienne, sçavoir est aux villes de Baionne et Dacqs, pour essayer d'infecter ce pays, et me mandez que je me prigne à garde de m'en saisir, s'ilz s'y présentent, pour y donner l'ordre requiz; à quoy, Monsieur, je ne faudray de satisfaire et tenir tel oeil que j'espère que Dieu en sera servy et le Roi obey, combien que avant la reception de vostre dicte lettre, j'avois faict tenir guect pour voir si aucun de leur secte se retireroit deçà; et feuz adverty que un libraire de Genève s'en y estoit venu et alloyt bien soivent à Baionne avec ceulx qui y alloient dans la gualuppe, les preschant tout du long du chemin; et incontinen et l'avoir sceu, je miz toute la diligence qu'il me feust possible poue essayer à le prendre, de quoy luy estant adverti desloja aussitost, de sorte que onques puis je n'en ay ouy parler. Toutesfoys, si cas est que aucun s'en y presente, je ne faudray de m'en saisir et en user comme vous me mandez et aussi de vous en advertir incontinen...²⁰».

En 1560, le capitaine châtelain de Mauléon, Bertrand d'Haramburu, fut soupçonné d'avoir été touché par l'hérésie. Par deux lettres du 26 octobre, écrites peu de semaines avant sa mort, le vieux soldat crut devoir protester vigoureusement contre cette accusation auprès du duc de Guise et du cardinal Lorraine²¹.

Sur ce qui se passait à cette époque en Basse-Navarre en ce qui concernait la religion, l'obscurité règne. Il est pourtant certain que deux puissantes maisons y étaient, l'une ouvertement gagnée au calvinisme, celle de Gramont, l'autre, celle de Belsunce, bien près de suivre l'exemple de la première, si ce n'était déjà fait.

Antoine I^{er} de Gramont (1539-1576), en épousant Hélène de Clermont de Traves, s'était allié de près aux Montmorency, aux Coligny et au vidame de Chartres. Grand compère, par ailleurs, de Catherine de Médicis, il jouissait encore de la pleine confiance de Jeanne d'Albret. Avant même que cette princesse ne jette le masque, on voit Gramont engagé à fond dans le parti réformé. Il est même de la conjuration d'Amboise, mais, au moment où celle-ci est découverte, il réussit à se sauver à point et à gagner Bidache. Il ne s'y tient pas longtemps, puisque, peu de mois après, l'arrestation du basque Laxague révèle l'existence du complot ourdi contre les Guises par le roi de Navarre et par son frère, le prince de Condé. Parmi les noms de leurs affidés, dénoncés par Laxague, figurait celui d'Antoine de Gramont²².

Dans ces conditions, ce gentilhomme, dont les seigneuries sont nombreuses et étendues –il joue même au «souverain» à Bidache– qui a une grande parenté et une foule de vassaux et qui est maire de Bayonne, au demeurant personnage fastueux, vaillant capitaine, négociateur habile, est l'agent tout indiqué pour favoriser la pénétration et l'expansion de la Réforme en Basse-Navarre et même en Labourd. Sans

20. *Lettres inédites d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe...* pp. Ph. TUMIZY DE LARROQUE, Auch, Foix, 1882, in-8°, p. 15. Il est à signaler aussi –bien que le fait ne paraisse avoir eu aucun rapport avec les troubles de religion– qu'à quelques mois de là, vers le 15 octobre 1559, une violation de frontière par les habitants de Bergouey qui, après avoir, à main armée, arraché une sauvegarde royale affichée en territoire français, allèrent planter un poteau portant des panonceaux aux armes de Navarre «beaucoup plus avant en la terre» du Royaume (A. de RUBLE, op. cit., tome II, p. 449).

21. V. Pièces justificatives, n° III

22. A. de RUBLE, op. cit. passim.

doute, le rôle qu'il joue dans les dramatiques événements dont la France est le théâtre, le maintient-il le plus souvent fort loin des Pyrénées. Cependant, quand on sait que Bernard Castillon, curé d'un de ses fiefs où il ne va presque jamais –Asté, près de Bagnère-de-Bigorre –fut condamné par le Parlement de Toulouse à être pendu et son corps brûlé, pour crime d'hérésie, –sentence qui fut exécutée le 1^{er} septembre 1562²³–, il est permis d'en inférer pour le moins que, si M. de Gramont a aidé à l'implantation de la religion nouvelle en ses terres de Bigorre, il n'a pu manquer d'en faire autant en ses domaines basques. On peut même se demander s'il n'usa pas, en parfaite connaissance de cause, de son crédit auprès de Catherine de Médicis, pour faire confier la charge de gouverneur du château de Mauléon à Jean IV de Belsunce, vicomte de Macaye (4 mars 1561, n. st.)²⁴. En tout cas, que les clefs d'une forteresse de si haute importance fussent placées entre les mains de ce seigneur virtuellement acquis à la Réforme, c'était là une circonstance fort utile au succès des desseins de Jeanne d'Albret.

Précisément, cette princesse venait de faire profession publique de la foi calviniste, à Pau, à la Noël 1560. Mais ce fut seulement après la mort d'Antoine de Bourbon (17 novembre 1552) qu'elle entreprit une évangélisation méthodique et si étendue qu'elle visait même bien au-delà des limites des états de Jeanne. Alors, Philippe II de s'inquiéter sérieusement, non seulement des prétentions de sa voisine sur la Haute-Navarre, mais plus encore des dangers de contagion pour le nord de l'Espagne des doctrines religieuses professées et encouragées par celle qu'il affectait de ne tenir que pour «duchesse de Vendôme». Aussi les négociations, indirectes et secrètes, entretenues depuis longtemps par le roi Catholique et par les souverains navarrais, connaissent-elles un regain d'activité. L'agent de Philippe II, le haut-navarrais Juan Martinez d'Ezcurra, est en étroite correspondance avec un autre basque –originaire de Basse-Navarre– Arnaud de Genssanne, l'un des secrétaires de Jeanne d'Albret. C'est ainsi, par exemple, que, le 25 mai 1563, à Saint-Michel, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, Ezcurra aurait une entrevue avec Genssanne et un autre secrétaire de la reine, le béarnais Arnaud du Colom. Il s'agissait, en principe, d'examiner un projet de mariage –dont il y a lieu de penser que, pas plus d'un côté que de l'autre, on ne le prenait au sérieux– entre Jeanne d'Albret et don Carlos ou don Juan, l'un fils et l'autre frère naturel du roi d'Espagne. Mais, à quelques jours de là, Jeanne donnait à entendre à Philippe qu'elle n'ignorait point qu'il avait promis aux Bas-Navarrais des troupes et des approvisionnements s'ils se soulevaient contre elle²⁵. De fait, le monarque espagnol paraît bien avoir été à l'origine de la citation à comparaître en personne à Rome que le Pape allait lancer contre la princesse huguenote, en menaçant cette dernière, si elle faisait défaut, de donner son royaume à qui il plairait à Sa Sainteté. De quoi s'émut grandement Catherine de Médicis, fort peu disposée à laisser son gendre prendre pied au nord des Pyrénées. «S'et pour mestre toute la cretienté en guerre», allait-elle écrire à sa fille, la reine d'Espagne, «sachant bien que le Roy mon fils ne sufrira jeamés que l'on lui (Jeanne d'Albret) fase mal ni à ses péys, d'aultant que, aultre set qu'elle lui ayst de parentelle, sesdis péys son si jeugnant au sien qui m'andurera poynt que

23. Ch. DURIER et J. de CARSALADE du PONT, *Les Huguenots en Bigorre*. Paris, Champion, 1884, in-8°, passim.

24. V. Pièces justificatives, n° III.

25. Raymond RITTER, *Jeanne d'Albret et les troubles de religion en Bigorre, Navarre et Soule*, dans la Revue de Béarn, n° 4, p. 46.

le Pape ni l'inquisition lé meste en proye, car nous savons trop bien au y voldrest a la fin venir».²⁶

L'aspect politique de la question étant tel que Jeanne se voyait assurée de la protection de Charles IX contre les menaces de don... puissant voisin, la princesse huguenote –bien qu'elle eût signé, le 2 février 1564, un édit assurant à ses sujets de la souveraineté de Béarn la liberté de conscience, à cette restriction près cependant que là où le culte catholique avait été supprimé il ne pourrait être restauré –ne modifia qu'en apparence son comportement en matière de religion. Officiellement, Philippe et elle échangeaient des politesses –et il faut voir là certainement, de part et d'autre, le résultat des interventions de la Reine-mère– le roi Catholique allant jusqu'à déclarer, en février 1564, à M. de Lansac, l'homme de confiance de Catherine qu'il estimait fort inopportum ce que le Souverain Pontife avait fait contre la reine de Navarre. Quant à celle-ci, tout heureuse –du moins elle le dit– des «honnêtes termes» dont le roi d'Espagne a usé à son endroit en cette grave affaire, elle envoie vers lui, comme ambassadeur extraordinaire, le baron de Larboust, porteur d'une lettre autographe et chargé de lui exprimer sa reconnaissance et de lui remonter

«qu'encore qu'il y ait disparité de religion entre celle qu'il tient et celle dont fait profession ladite reine, elle n'a jamais pensé que pour cela il voulust rien entreprendre ni quereller aux pays de ladite dame, laquelle mesurant les autres princes par sa conscience estime que chacun vit en maintient ses peuples en telles religions comme il pense le devoir faire et que pour cela [n'y a] pretexte d'allumer une guerre en la chrestienté, et ne se peut persuader que Sa Majesté Catholique le voulust faire; de quoi elles sera bien aise d'estre encore plus assurée par ledict de Larboust et en partira de ses pays plus satisfaicte. Que si on lui met en avant quelques propos, dont l'on dict qu'aucuns ministre du roi d'Espagne se sont plaincts, à savoir que par les ports de la Basse-Navarre et autres lieux il se passe des livres en Espagne imprimés en ce pays [Béarn], le sieur de Larboust pourra assurer qu'il n'y a aucun imprimeur ès terres de la souveraineté de la dicte dame²⁷; que tant s'en faut qu'il s'y en transporte, et que Sa dicte Majesté [catholique] a des gardes et officiers sur les ports et passagess, auxquelles il peut commander d'y prendre garde, et que quant aux sujets de la dicte dame, s'il y a aucun qui passe chargé desdicts livres, elle n'entend point empescher, estant surpris et saisis, qu'ils ne soient chastiés, estant raisonnable que chacun prince soit obey en ses pays».

Parti de Pau sur la fin de mars 1564, le baron de Larboust était à Bayonne dans les premiers jours d'avril. Il fit si grande diligence qu'il put avoir audience de Philippe II et du prince d'Eboli, dès le 15 avril, à Valence et fut bien reçu d'eux. Huit jours plus tard, le roi catholique faisait connaître au représentant de Jeanne qu'il lui était impossible d'écrire à cette dernière en lui donnant le titre de reine sans porter préjudice à lui-même, mais qu'il s'emploierait volontiers en sa faveur. Ce n'était pas s'engager beaucoup et Larboust quitta rapidement l'Espagne sans autre viatique que cette fade eau bénite de cour²⁸.

Derrière la comédie diplomatique, essayons d'entrevoir la réalité des choses, grâce, essentiellement, à une longue lettre d'un agent espagnol, Antonio Cruzat, du licencié Otolozá. De Saint-Palais, en Basse-Navarre, le 2 février 1564, Cruzat invi-

taut son correspondant à aviser secrètement le roi catholique de l'arrivée dans la petite ville, le 21 janvier précédent, d'un zéloteur de la Réforme. Il s'agissait d'un italien d'une trentaine d'années, de haute taille, le teint assez basané, rasé, portant large tonsure de moine, vêtu de bure, avec un grand chapeau et une calotte dessous et une pèlerine blanche. L'homme, venu à pied, était, descendu chez un huguenot de la localité. Le lendemain, Cruzat s'arrangea pour aller dans cette maison et, en bavardant avec le maître de céans et avec quelques voisins, il apprit que le voyageur avait quitté le Portugal après y avoir passé plusieurs années dans des monastères de jésuites et qu'avant de gagner la Navarre, il avait rôdé dans la province de Tolède. Finalement il avait franchi les Pyrénées par Roncevaux et il se disposait maintenant à se rendre à Pau pour y voir la reine. Il déclarait qu'au Portugal, à côté des Anglais, nombreux étaient les régnicoles qui, en s'en cachant, pratiquaient la religion nouvelle. Pareillement, à la cour de Philippe II, des Allemands, des Italiens et même des Espagnols ayant résidé en Flandre portaient la semence de l'hérésie. A un serviteur de Cruzat qui lui disait que la reine de Navarre devait partir bientôt pour la cour de France, l'apostat laissa entendre que les messages dont il était chargé pour cette princesse empêcheraient celle-ci de donner suite à ce projet. Cruzat s'étendait ensuite en longues et amères réflexions sur les menées des hérétiques en France et sur la protection accordée par Montmorency à ses neveux, les Chastillon-Coligny. Le connétable, indiquait-il, ne voyait que par les yeux d'un de ses secrétaires, un basque originaire précisément de Saint-Palais, nommé d'Erdoy, homme d'une

«infernale habileté, huguenot dissimulé, ayant la grande expérience de la Cour et des affaires publiques²⁹. Ce personnage avait dû tirer au large au moment de la conjuration d'Amboise et n'avait reparu à la Cour que lors de la rentrée en faveur d'Antoine de Bourbon. Toujours d'après Cruzat, c'était par le conseil concerté de d'Erdoy et du fils aîné du Connétable que Montmorency prenait tant de décisions néfastes et que, notamment, il faisait nommer des gouverneurs hérétiques, comme Burie en Guyenne, Jarnac à La Rochelle et Belsunce à Mauléon. Si Charles IX le voulait, les sujets ou les vassaux de Jeanne d'Albret se soulèveraient aussitôt contre elle. Ils n'attendent que cela pour détruire le refuge et le soutien que voient en elle tous les luthériens d'Europe, à cause du prestige de son titre de reine, car ils ignorent le peu de pouvoir dont elle dispose. Et l'Espagnol d'écrire violemment: «Si le roi de France ne recourt pas à une cloche qui sonne comme celle dont usa le bon roi Ramiro d'Aragon, à Huesca³⁰, il n'extirpera que tard ou jamais ce mal de son pays»³¹.

29. Cruzat l'appelle Berdoy, Brantôme et la plupart des contemporains, Dardois, mais il signait "Derdoy" comme se nommant Firmin d'Erdoy (CABIÉ, op. cit. pp. 310-311). Le 18 décembre 1563, il est qualifié de conseiller du Roi et secrétaire de ses finances, attaché au Connétable de France (*Journal –cité– de Pierris de Casalivetry*, p. 7). Le jugement porté sur lui par Cruzat s'accorde de façon remarquable, à un terme péjoratif près, avec celui que Brantôme a formulé (*Oeuvres complètes*, p.p. L. LALANNE, tome III, Paris, Renouard, 1867, in-8°, p.337).

30. A en croire une tradition que la critique historique moderne est loin d'accepter telle quelle, don Ramiro II le Moine (1134-1137), pour asseoir son autorité contestée, aurait un jour fait appeler successivement dans une salle souterraine de son alcazar de Huesca, quatorze grands de son royaume pour les y faire décapiter l'un après l'autre. Les têtes des suppliciés ayant été accrochées autour de la crypte et celle de l'évêque Ordàs suspendue au centre de la voûte, le prince aurait montré ce hideux appareil au comte de Barcelone, Ramon Berenguer IV qui devait lui succéder –et aux seigneurs catalans et aragonais présents, en leur disant: "Voici la cloche que j'ai fait fondre avec le sang des rebelles afin qu'elle sonne par tout mon royaume et que, comprenant la leçon du châtement des plus coupables, vous reveniez à la raison et vous appreniez le respect et l'obéissance due à votre souverain." (Ricardo DEL ARCO, *Aragon*, Huesca, V. Campo, 1931, in-8°, p. 261).

31. V. Pièces justificatives, N° VI.

26. Edmond CABIÉ, *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard de Saint-Sulpice*, Albi, Nougiès, 1903, in-8°, p. 208.

27. C'était littéralement exact, mais la reine de Navarre omettait naturellement de parler des ouvrages qu'elle se procurait ailleurs.

28. CABIÉ, op. cit. p. 246, 247, 251 et 256.

Quoiqu'en eût dit l'ex-moine, la reine de Navarre avait quitté Pau à la fin de mars 1564. Au préalable, et le 26 du même mois, elle avait eu soin de réorganiser son conseil souverain de Navarre, qui ne devait plus comporter qu'un premier président à la tête de la Chambre Civile, un président de la Chambre Criminelle et douze conseillers, tous astreints à la résidence réelle. L'ordonnance royale portait en outre codification de la procédure de cette haute juridiction. Quatre jours plus tôt, elle avait conféré pour la durée de son absence sa lieutenance générale à Antoine I^{er} de Gramont, avec les pouvoirs les plus étendus, tant au civil qu'au militaire.

Jeanne devait demeurer en France trois années durant. Pendant ce long espace de temps, M. de Gramont aurait donc non seulement à exercer le gouvernement, mais encore à poursuivre l'oeuvre d'évangélisation qui était le souci essentiel de la princesse et que celle-ci, on peut en être certain, lui avait tout particulièrement recommandée. Ce grand seigneur, on l'a déjà vu, avait embrassé de bonne heure la religion nouvelle, et, très vite était apparu comme l'un des chefs principaux des huguenots. Nommé par Charles IX chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, en décembre 1561, il s'était alors refusé à assister à la messe à laquelle le cérémonial exigeait que participassent les récipiendaires. Au cours de la première guerre civile (1562-1563), il avait tenu un rôle de premier plan, aux côtés du prince de Condé et de l'amiral de Coligny. Après la paix d'Amboise, retrouvant toute la faveur de Catherine de Médicis, il avait reçu le commandement d'une compagnie des ordonnances royales et obtenu que sa seigneurie de Guiche fut érigée en comté. Enfin c'était sur l'accord exprès de la Reine-mère qu'il s'était rendu à Pau pour y exercer les fonctions de lieutenant général de Jeanne d'Albret. Mais, avant son départ, Catherine lui avait remis des instructions écrites par lesquelles elle le chargeait à la fois d'assurer la reine de Navarre que le Roi et elle étaient déterminés à la défendre envers et contre tous, à commencer par Pie IV et Philippe II, et de l'inviter en revanche à maintenir la liberté de conscience dans ses états, à vivre en bonne intelligence avec le roi catholique et à «faire deffence de ne plus porter ny vendre en Espagne des livres dont ilz se plaignent»³².

M. de Gramont avait donc à contenter ses deux souveraines –il ne faut pas oublier que ses seigneuries étaient situées tant en Basse-Navarre et en Béarn qu'au royaume de France– et à se satisfaire lui-même. Tâche bien difficile pour lui, si habile fût-il. Mais il réussit à s'en tirer fort bien tant que Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret n'entrèrent pas en conflit aigu.

Pourtant, en inaugurant sa charge, il trouvait le Béarn et la Basse-Navarre assez profondément troublés. A la fin de décembre, une grave sédition s'était produite à Oloron. En Basse-Navarre, où la résistance catholique avait d'ores et déjà un chef puissant en la personne de Charles, baron de Luxe (1535-1604), oncle à la mode de Bretagne de M. de Gramont³³, un malaise profond se révélait à bien des signes. Au mois de septembre précédent, Jeanne d'Albret avait réussi à apaiser une vive querelle entre MM. de Luxe et de Domesain –qui lui témoigneraient un jour de leur parfaite réconciliation en la combattant de leurs épées unies– et elle avait manifesté l'intention d'aller tenir en personne les états à Saint-Palais, au début d'octobre. Mais, dans des circonstances sur lesquelles les renseignements font défaut, Bertrand de Suhescun, conseiller en la Chancellerie de Navarre et ancien

lieutenant de robe longue au pays de Soule, fut alors assassiné, en plein jour, dans un guet-apens. Ce meurtre avait suscité une très vive émotion et, aux états de Basse-Navarre, –il ne s'assemblèrent que le 15 novembre et furent tenus non point par la reine mais par l'évêque d'Oloron, Claude Régin–, justice en fut instamment réclamée par les trois enfants de la victime, appuyés par plusieurs d'entre les premiers seigneurs de ces parages. Jean, héritier d'Armendaritz, se vit imputer la responsabilité principale de ce crime. L'information, confiée au procureur général Etchart et à deux autres magistrats, avait abouti, en ce printemps de 1564, à l'arrestation de MM. d'Armendaritz et de Saint-Esteben d'Arberou, qui furent conduits sous bonne escorte aux prisons du château de Pau. On saisit les papiers du seigneur d'Armendaritz, mais, finalement, les présomptions qui pesaient sur les deux gentilhommes n'ayant pas dû être jugées déterminantes, l'affaire paraît bien avoir été classée³⁴. Mais Armendaritz, lui aussi, compterait par la suite parmi les adversaires les plus acharnés de la reine de Navarre.

Comme l'écrivait plus tard un ministre calviniste béarnais, Nicolas de Bordenave, –et ce jugement est d'autant plus intéressant qu'il a été porté après le retour d'Antoine I^{er} au catholicisme–, M. de Gramont «avançoit de son pouvoir la religion réformée. Il estoit homme de gentil esprit et meilleur jugement, libéral et fort accostable et avoit ceste grâce que sans mescontenter l'une religion, il donnoit contentement à l'autre et estoit respectivement aimé, révééré et craint des uns et des autres»³⁵.

Le 21 juillet était conduit en grand mystère à la Cour, qui séjournait à Lyon, un prisonnier qui n'était autre que cet Antonio Cruzat dont j'ai résumé plus haut une lettre, et qui fut jeté dans un cachot du château de Vercelli. Mais l'ambassadeur de Philippe II auprès de Charles IX, don Francès de Alava, qui nous révèle ce fait, se préoccupait davantage, alors, de la question des livres calvinistes imprimés en castillan à Genève et destinés à être envoyés clandestinement en Aragon et en Haute-Navarre. D'après les rapports adressés à don Francès, M. de Gramont les faisait répartir en petits paquets et les confiait à des Navarrais qui passaient les Pyrénées. Outre les ouvrages en espagnol, l'ambassadeur déclarait: «Qu'il y ait en Pays Basque force livres, cathéchismes et psaumes en langue biscayenne, c'est chose certaine, et aussi qu'on les fasse lire à beaucoup de ceux qui viennent de Navarre». Sans doute pour faire relâcher la surveillance à la frontière, on répandait le bruit que ces livres étaient imprimés non pas à Genève mais à Alcalá et à Saragosse. Et don Francès de s'inquiéter grandement d'un voyage fort suspect que le vicomte d'Echoux, dont le château était situé aux portes de la Navarre espagnole, venait de faire vers Pampelune –où il avait été hébergé par un marchand nommé Abaurrea-Tudela, Olite et Tafalla. Echoux était-il ou non huguenot? Le diplomate ne pouvait l'affirmer de façon positive; on lui avait dit que le vicomte vivait catholiquement chez lui, mais que lorsqu'il était avec M. de Gramont il chantait les psaumes. En tout cas à son retour d'Espagne, il avait déclaré qu'ayant failli être arrêté par les agents de l'inquisition, il ne pouvait plus occuper de l'affaire pour laquelle il s'était rendu là-bas³⁶.

Il est donc bien certain que, dès lors, la Réforme avait en Basse-Navarre des adeptes, en nombre assez restreint sans

32. R. RITTER, op. cit. *Revue de Béarn*, N° 4, p. 72.

33. Par Isabeau de Gramont, mère de Charles de Luxe.

34. R. RITTER, op. cit. *Revue de Béarn*, N° 4, passim.

35. N. de BORDENAVE, *Histoire de Béarn et de Navarre*, p.p. P. RAYMOND, Paris, Renouard, in-8°; p. 123.

36. R. RITTER, op. cit. (*Revue de Béarn*, N°6, pp. 55-56).

doute, mais fort zélés. Son extension future dépendait désormais de la propagande par le livre et par le prêche.

Cette propagande ne pouvait être utilement menée, auprès du peuple, que par des ministres parlant le basque et disposant d'ouvrages imprimés dans cette langue. De bonne heure, il est question –loin des Pyrénées il est vrai– de ministres basques. Théodore de Bèze a loué ce «bon personnage, basque de nation, nommé Martin de Hargons, dit de Rossehut, homme bien exercé tant en la prédication qu'en la discipline ecclésiastique» qui, peu après 1556, exerçait à Bourges³⁷. Le même réformateur nous apprend qu'en 1558 Jean d'Etcheverry³⁸, dit de La Rive, «autrement le Petit Basque, natif de Saint-Jean-de-Luz en Biscaye» (sic) fut envoyé en Quercy et en Rouergue, où il demeura deux ans, tandis qu'un de ses compatriotes, Sans de Tartas, s'installait à Sauve, dans les Cévennes³⁹. Ces pasteurs avaient été certainement formés à Genève ou à Lausanne⁴⁰.

Vers le mois d'octobre 1560, La Rive avait été rappelé à Genève, mais il se retrouva à la mi-janvier suivante à Villefranche, en Rouergue. Le rétablissement du culte catholique dans cette ville, l'année suivante, devait l'obliger à s'enfuir avec ses ouailles⁴¹. Nous le retrouverons bientôt en Basse-Navarre.

Le nom de Jean de Lissarague –Leïçarraga– originaire de Briscous, est beaucoup plus connu, mais la plus grande obscurité règne sur la première partie de la carrière du pasteur qui l'a porté. Il faut donc se contenter des allusions, si vagues soient-elles, que ce personnage a faites à la captivité qu'il subit, vraisemblablement pendant les troubles de 1562-1563, alors qu'il était éloigné de son pays, et dont le seul souvenir, assure-t-il, lui faisait encore, à près de vingt ans de là, «dresser les cheveux en la teste». toujours à ce qu'il dit de lui, on sait que, libéré ou évadé, il trouva asile en Béarn, auprès de Jeanne d'Albret, qui assura sa subsistance avant de pouvoir l'employer⁴².

Dans le courant de l'année 1564. La Rive reçoit Saint-Palais pour résidence. Lissarague, lui, est envoyé à La Bastide-Clairence⁴³. Il y sera à deux pas de son village natal. On peut d'étonner de le voir choisi pour évangéliser une population qui parle le gascon, alors qu'il possède parfaitement l'euskarien. On verra, d'ailleurs, un jour, sa science de la langue basque mise à l'épreuve.

A Saint-Palais, –et très certainement dans les autres localités bas-navarraises où le calvinisme avait pénétré–, les prêches avaient lieu, alors, dans des maisons particulières appartenant à des huguenots, «chose bien odieuse à tout le peuple de ce pais». Cette semi-clandestinité ne devait pas être longtemps du goût de Jeanne d'Albret. Sur l'ordre de la souverain

ne, il fut donc annoncé que, le 31 décembre 1564, La Rive monterait en chaire en l'église de Saint-Palais. Encore que, jusque-là, M. de Luxe sur les instructions de Catherine de Médicis, se fût attaché, plus ou moins sincèrement, à brider l'indignation des catholiques, cette fois il n'y réussit point. Lorsque, dans la matinée du jour fixé, La Rive voulut pénétrer dans le sanctuaire, il se heurta à une foule si surexcitée que les officiers de Jeanne n'osèrent point passer outre. Charles de Luxe dépêcha aussitôt un courrier vers la Reine mère pour lui faire entendre que ce qui émeut le plus les Bas-Navarrais, c' «est la crainte qu'ilz ont qu'ont leur vueillent ouster la messe et l'exercice de leur religion, comme on fait en Bearn, veu que les commencemens ont esté semblables». Il supplie donc Sa Majesté de «vouloir prendre la peine d'en escrire à la susdicte roynne de Navarre, affin que ce soyt son plaisir de ne vouloir molester ses subjectz en chose qui touche le fait de leur conscience»⁴⁴.

Que Catherine l'eût ou non engagée à plus de modération, sa cousine de Navarre n'en persista pas moins dans son dessein. Le 7 février 1565, don Francès de Alava mandait Philippe II que M. de Gramont avait établi à Saint-Palais le prêche en langue basque et projetait, à ce qu'on disait, de l'implanter jusqu'à la frontière de la Haute-Navarre, les hérétiques voyant ces confins «moins surveillés par le Saint-Office que ceux de Guipuzcoa». Et l'ambassadeur d'ajouter «On me certifie que, dans les trois derniers mois, le quart de la ville de Bayonne a été gagnée à l'hérésie. Les hérétiques ne font pas autre chose que de travailler jour et nuit à leur oeuvre. Ils ont même essayé et assaient, avec leurs belles promesses, de se concilier la maison de Luxe».

L'affaire continuant d'éveiller les susceptibilités espagnoles, M. de Gramont qui avait rejoint la Cour de France à Toulouse, crut bon d'aller faire une visite à don Francès. D'un air patelin, il déclara à l'ambassadeur que, maintenant que le prêche était public, personne ne voulait plus s'y rendre. Que si l'exercice du culte calviniste avait été étendu vers les états de Philippe II, lui, Gramont, n'y était pour rien, Seule, la reine de Navarre en avait décidé ainsi. Quant à lui, il ne désirait qu'être agréable à Sa Majesté catholique⁴⁵.

Il n'en restait pas moins que les tentatives pour répandre en deçà et au delà des monts les livres hérétiques en castillan et en basque se multipliaient, et que, le 22 mai 1565, Jeanne d'Albret faisait savoir à M. de Gramont

«qu'elle voulait que le ministre ordonné pour Saint-Palais prêchât au moins les dimanches tant dans l'église qu'en autres lieux où bon lui semblerait, et que le vice-chancelier et les conseillers de la chancellerie catholique assistassent au prêche sous peine de suspension de leurs charges; exhortant le seigneur de Gramont d'y procéder avec dextérité, elle défendait d'appeler aucun religieux pour prêcher»⁴⁶.

Le lieutenant général de la reine fit si bien que, d'après Bordenave, «il rendit le ministère paisible à Saint-Palais (...) où il n'avoit jamais peu estre receu et fit prescher le ministre publiquement au temple encores qu'il ne s'y trouvast que sept ou huit auditeurs, et du depuis toujours ce peuple, qui auparavant avoit excité beaucoup de tumultes, se tint coy, car l'autorité de cest homme estoit si grande, mesme envers les plus mutins, que sa

37. Th. de BEZE, *Histoire des Eglises Réformées*, rééd. de BAUM & CUNITZ, Paris, Fischbacher, 3 vol. In-8°, livre II, p. 66.

38. Bèze orthographe son nom: de Cheverry.

39. BEZW, op. cit.

40. OLHAGARAY, *Histoires des Comptes (sic) de Foix (...)*, Paris 1609, in-4°, p.535, écrit que «la reine à Genève pour avoir le sieur de Merlin, et, peu de temps après, à grand fraix, elle rappela une vingtaine de ministres bearnois pour prescher en la langue du pays, et quelques Basques pour instruire sa Basse-Navarre».

41. Th. de BEZE, op. cit.

42. *L'Evangile selon saint Marc traduit pour la première fois en basque*. Nouv. éd. p.p. J. VINSON.

43. BORDENAVE, op. cit., p.

44. *Revue Historique du Béarn et de la Navarre*, 1882, p.37

45. R. RITTER, op. cit. N° 6, pp. 53 et 58.

46. Abbé P. HARISTOY, *Recherches historiques sur le Pays basque*, t.II, Bayonne, 1884, in-8°, p. 119.

présence ou mandement refroidissoit les plus eschaufez et appaisoit les plus séditeux»⁴⁷.

Cependant la Cour était arrivée à Bayonne, où Antoine de Gramont, en sa qualité de maire de ville, était fort influent. Don Francès de Alava, toujours aux aguets, s'indignait de voir que les Haut-Navarrais de la suite de l'évêque de Pampelune, et notamment l'archi-doyen de la Tabla, le vicomte de Zolina et le seigneur de Bertis, prenaient la plupart de leurs repas chez l'«hérésiarque de Guyenne» –ainsi qualifiait-il M. de Gramont lequel réunissait avec eux les chefs huguenots de Basse-Navarre. Et cette junte avait, paraît-il, invité le vicomte d'Echoux à se rendre à Saint-Jean-Pied-de-Port, première étape d'une mission secrète. Don Francès signalait encore que le provincial des Augustins, «hérétique notoire», était en grande correspondance avec des religieuses de son ordre établies à Rentería, et qu'il allait souvent les visiter: sans doute préparait-il ainsi quelque mauvais tour de sa façon. Enfin l'ambassadeur avait appris que, par Saint-Sébastien, on faisait passer à Pampelune des colis de livres condamnés⁴⁸.

M. de Gramont, qui avait eu le grand honneur de recevoir en sa maison de Bidache Charles IX et la Reine-mère au départ de Bayonne de Leurs Majestés, était dans les premiers jours de janvier 1566 à Paris, avec l'état-major du parti huguenot, s'agitant fort en faveur de Coligny. Il s'y trouvait encore au début de l'été, au moment où Jeanne d'Albret y promulguait l'édit destiné à rendre pratiquement nul l'exercice du culte catholique en Béarn⁴⁹.

Le 15 août, don Francès avertissait son maître de l'arrivée en poste, auprès de la reine de Navarre et de M. de Gramont, du vicomte d'Echoux, venu certainement avec de mauvaises intentions. Presque aussitôt, la souveraine et son lieutenant général avaient envoyé en grande diligence un gentilhomme en Béarn et un autre à Saint-Jeande-Luz⁵⁰.

Divers indices concourent à faire penser que M. de Gramont ennemi des mesures radicales et précipitées, et apprenant au surplus qu'une grande agitation régnait en Béarn, à la suite des décisions prises par la reine de Navarre, avait tenté d'obtenir de celle-ci qu'elle temporisât. Mais Jeanne n'était pas d'humeur à prendre bien les conseils de ce genre. Il est donc probable que ce fut à cette occasion que les rapports de la princesse et d'Antoine de Gramont commencèrent à se tendre. Aussi don Francès s'empressa-t-il de jeter de l'huile sur le feu. Le 4 octobre, il se déclarait fort satisfait de son ouvrage, tout en ajoutant que, quoi qu'il en advînt, il n'en restait pas moins certain que la «duchesse» ne confierait jamais le gouvernement de ses états à un autre qu'une hérétique⁵¹.

Le 23 décembre, l'ambassadeur de Philippe II eut, au Louvre, un long entretien avec Jeanne d'Albret. A l'issue de cette conversation –au cours de laquelle la princesse lui avait dit nettement qu'à plusieurs reprises le vicomte d'Echoux l'avait instruite des desseins de Sa Majesté catholique sur le Béarn et la Basse Navarre– il écrivait: «La Reine mère est secrètement d'accord avec Gramont pour qu'il se comporte dans son gouvernement à son gré à elle et à celui du Roi, et que, lui agissant ainsi, elle le favorisera en tout. En outre, ils re-

tiendront ici la duchesse de Vendôme afin qu'étant absente elle ne puisse lui enlever sa lieutenance pour autant qu'elle le désire»⁵².

Après trois années d'absence, Jeanne, pourtant, réussit à rentrer à Pau à la fin du mois de mars 1567. Elle y arrivait dans des dispositions d'esprit si peu accommodantes que, très ostensiblement, Antoine de Gramont se retira à Bidache, en attendant l'orage qui s'annonçait. En effet, le mécontentement extrême provoqué par l'édit de 1566 s'exaspéra encore au retour de la souveraine. A la suite d'une discussion d'ordre religieux une rixe sanglante se produisit en la présence de Jeanne elle-même. Quoi qu'elle en eût, la reine, dans son désarroi, fut obligée de rappeler M. de Gramont.

Les bruits les plus divers coururent alors. On disait que Jeanne et son fils levaient des troupes en Béarn et en Pays Basque et faisaient fabriquer à Mauléon et ailleurs 4.000 bois de lances; que l'évêque d'Oloron, Claude Régin, avait du aller célébrer la messe de Pâques à Mauléon, que les notables de cette dernière ville recommençaient à être ouvertement hérétiques et qu'ils avaient été célébrer leur cène de Pâques à Charre, première localité béarnaise; enfin que le capitaine Artieda se tenait à Irissary et s'était mis au service de la reine de Navarre. On rapporta encore, un peu plus tard, que, devant les mesures anti-catholiques draconiennes prises par Jeanne, M. de Gramont avait rompu avec celle-ci.

Cette dernière rumeur, du moins, était inexacte. Un rapprochement très accentué s'était au contraire opéré entre la souveraine et le grand seigneur, et ce dernier, loin d'essayer d'apaiser sa maîtresse, s'associait avec un zèle tapageur à ses actes d'intolérance. Il s'occupait de mettre sa compagnie d'hommes d'armes des ordonnances royales en état de faire campagne. Luxe, d'ordre de la reine –bien imprudente en cela– rassemblait son infanterie. Quant à Belsunce, il s'installait avec ses troupes au château de Mauléon où, dans les derniers temps, il n'avait pourtant pas coutume de résider, et ce fait était jugé fort digne de remarque⁵³.

Aussi bien la princesse et ses lieutenants avaient-ils à parer à toute éventualité en Soule depuis que, la veille de la Pentecôte, le curé de Barcus, Guillem d'Abbadie avait fait «une assemblée de gens armés» et les avait conduits en Béarn pour se joindre aux rebelles de ce pays⁵⁴.

La raison –toute personnelle– des complaisances de M. de Gramont envers Jeanne d'Albret, est fort apparente. Le seigneur de Bidache, qui désirait d'unir son fils aîné, Philibert, à Diane d'Andoins –la future Corisande– orpheline riche d'un immense patrimoine, avait besoin du consentement de la reine. Celle-ci le lui accorda, si bien que le contrat de mariage fut signé le 16 août. On verra quel argument devait en être tiré par les adversaires d'Antoine de Gramont.

Toujours est-il que, des nouvelles de France parvenues le 6 septembre à Pampelune, il faut extraire ces passages:

«Gramont est luthérien et très docile aux volontés de la Vendômoise, et il est tout le conseil de celle-ci.

M. de Luxe est tiède, encore qu'il soit catholique. Il se trouve actuellement à Tardets. Don Luis de Toledo, personnage d'une grande légèreté, est avec lui. Le capitaine Artieda y va

47. BORDENAVE, op. cit. p. 123.

48. R. RITTER, op. cit. N° 6, passim.

49. Ibiem.

50. Arch. Nat. K. 1506.

51. Ibidem, N° 62.

52. Arch. Nat. K. 1507, N° 21.

53. Arch. Nat. d'Espagne à Simancas, Secr. d'Estado, Navarra, leg. 358 passim.

54. J. de JAURGAIN, Les capitaines châtelains de Mauléon, revue citée, p.297.

aussi. Il déclare que tous les notables luthériens ont promis à la Vendômoise de l'aider à conquérir ce royaume [de Navarre] et de faire leur possible pour en fait proclamer roi le prince son fils, et qu'il convient que nous nous tenions sur nos gardes (...). L'évêque d'Oloron est neutre quant à la religion. M. de Belsunce, gouverneur de Mauléon de Soule, est on ne peut plus luthérien»

On pensait, d'autre part, que Jeanne n'irait pas tenir les Etats à Saint-Palais, les Navarrais n'entendant l'y recevoir que si elle leur prêtait le même serment que ses prédécesseurs, ce qui impliquait la promesse de les maintenir dans la foi catholique. Aussi croyait-on qu'elle se ferait représenter par le prince Henry ou par M. de Gramont⁵⁵.

Mais les événements allaient prendre une tournure dramatique. Alors que, devant la prise d'armes des huguenots de France, la reine de Navarre observait une neutralité assez surprenante –mais elle pouvait s'expliquer par les extrêmes difficultés dans lesquelles la princesse se trouvait engagée chez elle– Charles de Luxe, brisant enfin ses hésitations et se réconciliant définitivement avec Valentin de Domezain, réunissait à Saint-Palais tous les chefs des catholiques basques, au premier rang desquels le baron d'Espelette, le seigneur de Garris et le vicomte d'Echoux lui-même –sur lequel don Francès de Alava avait donc porté un jugement téméraire. Cette junte ayant jugé que l'heure de l'action avait sonné, M. de Luxe ordonna l'arrestation de La Rive, mais il ne put faire appréhender que le ministre d'Ostabaret, Tardets, qu'il fit incarcérer dans son propre château⁵⁶. C'était donc une rébellion caractérisée.

On est alors, semble-t-il, sur la fin de l'an 1567⁵⁷. Jeanne d'Albret, informée du coup de force de M. de Luxe, envoie sans tarder le procureur général Jean d'Etchart, et ses maîtres d'hôtel, Jean de Secondat, seigneur de Roques –un ancêtre de Montesquieu– et le navarrais Pierre de Bergara, pour essayer d'apaiser les esprits. En sa qualité de basque, Etchart est chargé de porter la parole. Ayant pris contact avec Luxe et quelques autres –Domezain n'est pas là, étant allé vers Blaise de Monluc solliciter le secours du fameux capitaine, ennemi mortel d'Antoine de Gramont– le haut magistrat les assure que l'intention de la reine n'a jamais été de supprimer chez eux la liberté de conscience.

«Le peuple, –écrit Nicolas de Bordenave–, print du commencement ces remontrances en bonne part et s'en resjouit et quant et quant députa quelques-uns des principaux de leur cors pour aller remercier Sa Majesté, qui leur confirma tout ce que leur avoit esté dit par son procureur et leur promit que si le païs en général ou quelques particuliers lui fesoient apparostre d'avoir receu quelques griefs d'elle ou d'aucun de ses officiers, de leur y réparer et les contenter. Tout le peuple, par deux diverses fois, promit et jura solennellement de demeurer bons et fidèles sujets, sans rien attenter contre l'obéissance qu'ils lui devoient, quelque chose qu'on leur sceut dire à l'avenir. Et parce qu'au pays se commettoient plusieurs excès et malifices, et la justice n'y estoit si droitement administrée qu'il eût esté besoin, d'autant que ceux qui devoient poursuivre, captionner ou juger les criminels, leur servoient d'avertisseurs, recélateurs, avocats et solliciteurs, ils supplièrent la reine de leur donner un vice-chancelier (ainsi est

nommé le président du Parlement de ce royaume) qui sans respect de personnes leur administrât justice et quant pour mieux le faire obéir l'accompagnast de quelques forces; car l'impunité avoit rendu les meschans si audacieux qu'ils ne respectoient plus aucun officier de justice et soutenus de quelques grands, l'oppressoient par la force. Mais les chefs de la ligue ne furent plustot advertis de ces remonstrances et des promesses de la royne qu'ils ne taschassent de divertir le peuple. Et pour ce faire, firent un convocation de la noblesse, ville et vallées du païs en la baronnie de Lantabat. Là ils remonstrèrent au peuple que toutes les belles parolles et grandes promesses faites tant par la royne que ses deputez n'estoyent que pour les trompter et les amuser jusques à tant qu'elle eut meilleure commodité d'exécuter sa délibération, qui estoit d'oster tout à plat l'exercice de la religion romaine, tout ainsi qu'elle avoit fait en plusieurs lieux de Béarn. Parquoy estans bien acertenez de son intention et poussez du seul zèle de leur religion, ils s'estoient résolus de s'y opposer et y employer tous leurs moyens, amis, alliez, parens et vies, et exortoient tout le peuple vouloir faire le semblable et donner à ce coup l'aide à leur religion que tous bons catholiques lui devoient, en quoy il les asseuroient d'estre si bien secourus que la royne connoistroit qu'il n'estoient sans suport. Mais pour ne découvrir leur intention et n'aliéner d'eux les esprits du peuple, ils ne firent lors nulle mention des fors, et protestèrent leur volonté estre de n'attenter rien contre l'autorité de la roine, ny faire rien contraire à la fidèle obéissance qu'ils luy devoient. Plusieurs, qui n'avoient connoissance de leur sinistre intention, promirent incontinent de faire tout ce qui seroit arresté et ordonné par cette compagnie pour la deffense de leur religion, exceptant tousjours le devoir de fidélité qu'ils devoient à leur royne, contre lequel ils disoient ne vouloir rien faire. Mais ceux auxquels cette fable estoit mieux connue firent response ne pouvoir rien promettre sans avoir au préalable communiqué le tout à ceux de qui ils avoient esté envoyés.

«Endementiers⁵⁸, la royne, suivant la promesse faite aux députez, donna l'estat de vice-chancelier à [Michel de] La Motte, navarrois naturel et advocat général en Béarn, et pour faire obéir la justice donna commission au capitaine La Lane, aussi navarrois, maistre-decamp de l'infanterie de Béarn et Navarre, et qui avoit commandé une compagnie en chef en France, de lever cinquante arquebusiers, et se tenir à Garris, où lors estoit le siège de la souveraine justice de toute la Basse-Navarre»⁵⁹.

Et elle adressa aux bailliages et aux communautés de Navarre une lettre par laquelle elle leur commandait d'obéir aux ordres de ce capitaine⁶⁰.

Si digne de créance que soit généralement Bordenave, il est difficile d'admettre que les promesses faites par Jeanne d'Albret à ses Basques ne dissimulassent point d'inquiétantes arrières-pensées. La souveraine, c'est évident, avait pour le moment trop d'embarras avec les affaires de Béarn pour affronter des complications nouvelles en Basse-Navarre et en Soule. Mais si elle avait décidé de temporiser, ses intentions, pour autant, ne s'étaient pas modifiées et les fins auxquelles elles tendaient demeuraient toujours aussi claires. Le fait de mettre garnison aux portes de Saint-Palais, à Garris, sous le commandement d'un officier huguenot d'un grade si élevé et absolument dévoué à la reine, de quelque prétexte que cette dernière l'eût coloré, ne pouvait manquer d'être interprété comme il le lut, c'est-à-dire comme un premier pas vers la sup-

55. Arch. Nat. d'Espagne, Secr. de Estado, Navarra, leg. 358.

56. BORDENAVE, op. cit. 140.

57. J. de JAURGAIN (op. cit. pag 265) place ces incidents au mois de septembre 1567, mais c'est une erreur flagrante: il ne peut pas s'être écoulé quatre mois entre le commencement de la révolte et la répression de janvier-février 1568. V. *Infra*.

58. Pendant ce temps.

59. BORDENAVE, op. cit. *ibid*.

60. V. Pièces justificatives, N° VII.

pression par la force de la liberté de conscience en Basse-Navarre. Et ce fut le feu mis aux poudres.

A la mi-janvier, La Lanne était à peine arrivé à Garris, «que, sans lui donner le loisir de mettre aucunes vivres dedans quelques mesures d'un vieux chasteau reuiné où il s'estoit retiré, il fut promptement assiégé par les gentilhommes de la ligue, accompagnez de la populasse de Navarre et de Soule qu'ils avoient eslevée par un baffroy⁶¹ général». Deux documents confirment ces lignes de Bordenave et permettent de serrer les dates de ces événements. Le premier est une lettre écrite à Pau le 15 Janvier, par laquelle Jeanne d'Albret, invite Gabriel d'Uhart, baron de Sorhapuru, capitaine entretenu en Basse-Navarre, à prêter main-forte aux gens de sa chancellerie et à secourir La Lanne; mais, loin de se conformer aux volontés de la reine, Uhart –s'il est marié a une Belsunce il est fils d'une Domezain– adhère au parti de M. de Luxe. L'autre est une enquête faite par le président de La Ferrière, et sur laquelle je reviendrai plus loin il en résulte que «le dix-huitième jour de janvier (...) les habitans de ladite vicomté (de Soule) s'eslevèrent armés, au son du toquessain, et allèrent au pays de Basse-Navarre» pour se joindre aux rebelles. Avant leur départ, «ils furent inhibés et deffendeus par le gouverneur de ladite vicomté, de ne prendre les armes sans exprès commandement du Roy ou du lieutenant général de Sa Majesté, M. de Molin», mais ils passèrent outre⁶².

Cependant, à Garris, La Lanne, après deux jours de siège, «destitué de toutes ses munitions, se rendit. Ses soldats furent desvalisez et lui mené prisonnier à Tardès, dont il sortit en eschange du capitaine Amaro⁶³, détenu aux prisons de Pau. Durant le siège, La Lane ne perdit aucun homme et de ceux du dehors moururent trois seulement, quelques-uns furent blessez»⁶⁴.

Devant la révolte ouverte, Jeanne d'Albret réagit avec une promptitude et une vigueur extrêmes. Elle lança contre les Basques un corps de troupes, gros de 500 chevaux et de 2.000 hommes de pied⁶⁵, avec du canon, placé théoriquement sous le commandement du prince Henry –qui venait d'atteindre l'âge de quatorze ans le 13 décembre–, mais conduit, en réalité, par l'indispensable Antoine de Gramont. Parmi les principaux gentilshommes de l'état-major du prince figuraient les vicomtes de Lavedan et de Larboust et les barons de Bénac et de Bazillac.

La lutte s'avéra tout de suite si inégale que l'expédition ne pouvait être et ne fut qu'une promenade militaire sans gloire. Il n'y eut aucun combat véritable car, à l'approche de la petite armée royale, les Bas-Navarrais se réfugièrent aux montagnes de Valcarlos, déclarant «qu'ils se retiroient seulement pour le respect qu'ils devoient à la personne de leur prince et non pour crainte qu'ils eussent de ses forces»⁶⁶. Quant aux Souletins, ils furent rejetés chez eux dès le 26 janvier où, pour se dédommager un peu de leur échec, ils allèrent, «accompagnés de plusieurs gentilshommes», à Montory –qui était à M. de Gramont–, «et y sacaigerent vingt ou trente maisons des principaux (...), prindrent et enlevèrent grand nombre de bestail à

corne, à laine, et haras, et emporterent tout le meuble desdictes maisons, et tout ce qu'ils y trouverent»⁶⁷.

Le prince Henry entra sans coup férir à Saint-Jean-Pied-de-Port. Là –d'après une relation envoyée à Pampelune par un agent italien et transmise par le nonce à Philippe II– ayant réuni «une assemblée générale de tout le pays, il se fit prêter serment comme roi de Navarre⁶⁸. Le lendemain, il promulgua un édit par lequel il ordonnait, sous peine de mort et de confiscation totale des biens, que nul ne fût si osé que de contredire, troubler ou empêcher les prédicateurs de sa foi luthérienne. On ne prêcherait pas librement car, sous les mêmes peines, il commandait que tous écoutassent, tinsent et observassent tout ce qui serait prêché et dit. Cette ordonnance publiée, le jour suivant ledit prince, bien accompagné, pénétra dans l'église de Saint-Jean et s'y saisit de la croix qui portait la figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il lui administra force coups de poignard, la lia avec une corde et la fit traîner par les rues et les champs et dans les ordures. Pareillement, il prit sur un autel une statue de la Vierge, il tira contre elle des arquebusades et la fit enlever de l'église et jeter à la rue où il lui fit couper la tête. De même, on jeta dehors une statue de saint Georges, et les trois furent brûlées. Au moment où le feu était le plus ardent, on prit le Très-Saint Sacrement, avec le tabernacle et le reliquaire où il était gardé, et il fut pareillement brûlé avec tous les ornements qui se trouvaient là. On transforma l'église en écurie et on y mit des chevaux et d'autres animaux, Pour cette raison, les gentilshommes et seigneurs catholiques s'en allèrent, ne pouvant tolérer cela, et, étant déclarés traîtres par des édits, ils furent condamnés à mort et privés de tous leurs biens»⁶⁹.

Bordenave ne fait aucune allusion à ces odieuses profanations. Il se borne à dire que le prince, après avoir poursuivi les rebelles au-delà de Saint-Pied-de-Port sans pouvoir les rejoindre, revint sur ses pas et, ayant convoqué les sujets de la reine à Gamarthe, il les fit haranguer longuement par Etchart qui, cette fois encore, leur promit que leurs fors et franchises ainsi que leur peine liberté de conscience seraient respectés, et reçut leurs acclamations.

Peu après, Jeanne d'Albret se transportait à son tour en Basse-Navarre, escortée par son fils qui avait dû rentrer à Pau pour lui rendre compte du succès de son expédition. La reine et le prince firent étape à Salies-de-Béarn le 11 février⁷⁰, pour arriver sans doute le lendemain à Saint-Palais. Sur le comportement de Jeanne, les témoignages divergent. La relation déjà utilisée affirme que la souveraine

67. J. de JAURGAIN, op. cit. p. 297.

68. Il y a là une erreur ou une confusion. La loi salique ne régissant pas la succession de Navarre, le prince Henry ne pouvait accéder au trône que par l'abdication ou par la mort de sa mère. D'ailleurs les Etats ne furent réunis que quelque temps plus tard et par Jeanne elle-même. V. infra.

69. Ancien fonds Simancas aux Archives Nationales. à Paris. K. {1509,N° 14; Archives du Vatican, Misc. Politicorum, 84, f° 130. Cette relation –rédigée en italien, et dont une copie, on le voit, fut adressée au Saint-Siège par le nonce apostolique, –ne doit être accueillie que sous réserves les plus expresses. On a peine à croire, en effet, que le futur Henry IV ait pu participer personnellement à des actes aussi sacrilèges qu'impolitiques. Le document est indiqué comme étant parvenu à Pampelune le 13 février. C'est une erreur puisque son auteur relate des faits postérieurs à cette date. Il déclare d'ailleurs que Jeanne et son fils allèrent le 10 mars à Saint-Palais puis à Saint-Jean-Pied-de-Port, ce qui est encore très inexact puisque– cf. les notes suivantes –il est démontré que ces personnages étaient aux abords immédiats de la Basse-Navarre et y pénétrèrent certainement dès le 12 février et que, seize jours plus tard, la reine promulgua à Saint-Palais un édit évidemment établi après la clôture de la session des Etats.

70. I, p. 122. V. DUBARRAT, op.cit.

61. Beffroi, au sens de tocsin.

62. J. de JAURGAIN, op. cit. pp. 292 et 297.

63. Jean d'Amorots.

64. BORDENAVE, op. cit. p. 145.

65. Ces chiffres sont donnés par la relation italienne citée plus bas. Ils semblent quelque peu exagérés.

66. BORDENAVE, op. cit. p. 146.

«fit emprisonner plusieurs catholiques et en pendre plusieurs, et qu'elle agit ainsi chaque jour. Tous les gentilshommes catholiques, dont le chef est M. de Luxe, se sont retirés sur les terres du roi de France, près de Bayonne, à la frontière d'Espagne, pour être plus en sûreté, avec 2.000 soldats chrétiens pour leur défense. La Vendômoise et son fils sont à Saint-Palais et dans la contrée avoisinante, faisant prêcher leur foi maudite par tout le pays, ruinant les églises, prenant et détruisant tous les objets sacrés, persécutant les fidèles et les catholiques, et leur ôtant la vie et les biens».

Bordenave présente les choses sous un jour moins sombre: la reine, écrit-il, ayant convoqué les Etats de Basse-Navarre à Saint-Palais,

«ouit paisiblement les doléances de son peuple. Trois des plus séditeux qui s'estoient trouvez au siège du chasteau de Garris furent pendus, et à tout le demeurant fut donné pardon général à la réquisition des Estas, les chefs exceptez, contre lesquels fut ordonné seroit procédé par la Chancellerie, si dedans huit jours ils ne se présentoient pas devant Sa Majesté, qui en tel cas leur promettoit la mesme grâce en particulier, qui avoir esté donnée aux autres en général. Mais fut qu'ils n'osassent prendre fiance de la royne ou ne voulussent reconnoistre avoir failli, ils ne se présenterent point au temps préfix»⁷¹.

L'ordonnance que Jeanne d'Albret rendit à Saint-Palais le 28 février, a été heureusement retrouvée par Jean de Jaurgain, en fort mauvais état d'ailleurs. La partie conservée implique l'octroi du pardon général attesté par Bordenave, puisque sont nommément exclus de cette mesure de clémence: Charles, seigneur et baron de Luxe, Valentin, seigneur de Domezain, Antoine, vicomte d'Echoux, le baron d'Uhart, Jean, son frère, et François, leur oncle, Jean, seigneur d'Armentaritz, le capitaine Artieda, Menaud, seigneur de la Salle de Camou, et Jean, son frère, Tristan de Ruthie, seigneur d'Arangois; Jayme, seigneur de Berraute, et François, son fils, Béhasque le jeune, Jayme, seigneur de Larramendy, et le recteur de Juxue, son frère, un archer nommé Corrosquo, Sauvat de Genssanne, seigneur d'Etchessary, le seigneur d'Haramburu, et son frère le bâtard, le seigneur d'Elicetche d'Iholdy, le seigneur d'Aguerre, un surnommé Urnisse, de Saint-Jean, Jean, seigneur jeune d'Amorots, Auger, seigneur de Viremont, Simon d'Apezetche, Jean de Gollard, Sauvat de Portalet, son frère, Pothon, seigneur de Uderat, Jean, seigneur de Uhartegaray, et François d'Uhartegaray, et «los officiers qui se trouveran coupables».

La reine s'engageait à retirer ses troupes de la Basse-Navarre, à l'exception du château de Garris. Etaient chargés de l'exécution de son ordonnance: à Saint-Jean-Pied-de-Port, le bailli et les jurats; au pays de Cize, le seigneur de Saint-Pée et le sieur de Péruilh, seigneur d'Elicetche d'Ainhice; au pays de Baïgorry, un personnage dont le nom a disparu par suite d'un rongeur du parchemin, et Jean, seigneur jeune de Licerasse; au pays d'Ossès, le mérin d'Ossès et le seigneur jeune de Harismendy; au pays d'Arberoue, comme en ceux d'Ostabaret et de Lantabat, l'alcaide ou son lieutenant pour La Bastide-Clairence, autre lacune, mais il est probable que la désignation royale portait sur le bailli et sur les jurats de la ville; au pays de Mixe, son bailli, le seigneur d'Arbouet; à Saint-Palais, le bailli, –c'était Jean, seigneur d'Erdoy, un parent, et peut-être un frère, de Firmin, l'homme de confiance du Connétable de France; pour Garris., semble-t-il encore, le bailli et les iurats. Ces officiers devraient tenir la main à ce que nul d'entre les rebelles mis hors la loi ne rentrât dans royaume.

71. BORDENAVE, op. cit. p. 149.

Que si l'un d'entre eux s'avise d'y pénétrer, le premier qui le reconnaîtra devra donner l'alarme. On sonnera partout le tocsin, et les gens se mettront cri armes et mèneront au château de Garris l'individu qui aura pu être arrêté. Que si celui-ci résiste, on le taillera en pièces avec tous ceux dont il sera assisté, sans en épargner aucun.

Le 5 mars, à la réquisition de l'avocat général, Tristan de Bidart, cet édit fut enregistré par la Chancellerie, séant au château de Garris. Peu après, il était lu et publié à Saint-Jean-Pied-de-Port, devant la porte de l'église Notre-Dame-du-Bout-du-Pont⁷².

Ce tumultueux épisode était d'ailleurs loin d'être terminé. En Soule, si Jeanne n'y pouvait porter ses armes sans entrer en conflit avec le Roi, une anarchie à peu près complète persista pendant plusieurs semaines. Après le coup de main de Montory, les amateurs de pillage s'en donnèrent à cœur-joie, au dire des Réformés. Ils volèrent, paraît-il,

«non seulement les biens de gens qu'ils appelaient huguenots, mais encore ceux des autres et jusqu'aux biens des veuves et des orphelins. Et comme un grand nombre d'habitants de Montory s'étaient réfugiés au pays de Béarn, qui est proche, des gentilshommes souletins, accompagnés de gens de leur pays, allèrent enlever de 200 à 300 brebis ou autre bétail, sur le territoire de Béarn et amenèrent leur butin à Tardets, où ils le partageaient. Ils prirent aussi un jurat de Montory, l'attachèrent à un arbre, voulant l'obliger à changer de religion, et n'en, pouvant venir à bout, ils le tuèrent d'un coup de pistolet».

D'autre part, les catholiques se plaignaient des officiers de justice de la vicomté, tous fieffés huguenots: M. de Belsunce, leur gouverneur; le lieutenant de robe courte, Louis de Tardets, sieur de Sauguis; le lieutenant de robe longue, Jean de Johanne, –un bâtard adultérin; le substitut du procureur général du Roi, Enécot de Sponde, qui avait scandaleusement épousé, en troisième noces la mère d'enfants dont il était lui-même co-tuteur, et qui se permettait de paraître aux audiences de la cour de Licharre coiffé de tout autre couvre-chef que le bonnet carré réglementaire; le sous-substitut, Pierre de Majoraly, père, jadis condamné pour hérésie, comme Sponde et Johanne⁷³.

Charles de Luxe, outre qu'en sa qualité de seigneur de Tardets il entretenait vraisemblablement l'agitation des Souletins catholiques, s'évertuait à créer à Jeanne d'Albret des difficultés tant en Basse-Navarre qu'à la Cour de France. D'une part, ses confédérés et lui prétendaient que M. de Gramont avait «voulu embrouiller la roine pour la faire descendre de lui accorder l'héritière d'Andoinx en mariage pour son fils; mais il nioit le tout instamment avec des desmenties et offroit de se couper la gorge avec celui d'eux qui le voudrait accuser, et cela sans avoir égard à son ordre⁷⁴ ni à autre dignité. A quoi personne ne répondit rien»⁷⁵. D'autre part, ils arguaient de nullité les dernières délibérations des Etats de Navarre «à cause qu'ils s'estoyent assembles sans eux comme principaux membres du pays»⁷⁶. Enfin –et ceci était plus grave– ils en appelaient à Charles IX.

72. J. de JAURGAIN, op. cit. p.291.

73. Ibidem, pp. 296-298. Cf. Supra.

74. L'ordre de Saint-Michel, dont, on le sait, Antoine de Gramont était chevalier.

75. BORDENAVE, op. cit. p. 149.

76. OLHAGARAY, op. cit. p. 572.

La manœuvre était si aisée à prévoir que, environ le 10 février, Jeanne d'Albret avait écrit de sa main à Catherine de Médicis la lettre que voici :

«A LA ROYNE, MA SOUVERAYNE DAME,

Madame, ayant tousjours plus aymé la paix que la guerre, j'ay fait tout ce qu'il m'a esté possible pour, soubz l'ombre de vostre faveur, conserver ces petitz pays, que Dieu m'a donné an souverayneté, en repos jusques à depuis un mois, je l'avoys fait, tachant tousjours par douceur et remonstrances, comme par le segretaire de monsieur de Gramont je vous l'ay mandé, a rompre la mauvaïse voulanté qui desja commençoit à paroistre en quelques-uns de mes subjeiz, dont les prinsipaulx sont le sieur de Leuxe (sic) et de Domesain; mayz je n'ay peu tant faire qu'abusant de ma douceur ilz n'ayent jacté le venin qu'ilz avoyent, m'ayant contraincte d'envoyer mon filz pour les chastier, comme il vous plaira voir, Madame, par le discours que je vous en envoie et aussi monsieur de Gramont qui a assisté a tout; vous suppliant très humblement, Madame, croire que je vous en mande la pure vérité, m'assurant que les maneries et calomnies acoustumées contre moy auront desjà guagné les devent. Je me suis ce pendant resoluë que vostre bonté m'aura gardé une oreille, qui a fait que je ne me suis hastée pour vous en mander la fin et la vérité, vous suppliant très humblement, Madame, croire ce porteur. Et je suplirai Dieu qu'il vous donne très longue et heureuse vie.

De votre tres humble et tres obéissante seur et subjecte,
JEHANNE»⁷⁷.

La reine de Navarre ne se trompait pas: au moment où elle rédigeait ces lignes, la Reine mère, déjà mise au courant des événements de Basse-Navarre, se disposait à intervenir auprès de sa cousine, non seulement par la voie diplomatique, mais encore au nom du Roi, suzerain de la vicomté de Soule et, par conséquent, de Charles de Luxe. L'émissaire choisi à cet effet par la Reine mère était Bertrand de Salignac, seigneur de La Mothe-Fénelon. Le 13 février, Catherine de Médicis faisait préparer par Villeroy, à l'adresse du gouverneur de Bordeaux, Antoine de Noailles, cette lettre que le Roi signa :

«J'ay eu grand desplaisir de ce que j'ay entendu ce qui est advenu es pays qui sont soulz l'obeissance de la royne de Navarre ma tante laquelle m'a tousjours fait cognoistre vouloir maintenir le repos en iceulx sans aucunement approuver les armes que aucuns de mes subjects ont prinses soulz l'auctorité de la religion et qu'elle ayt esté contraincte maintenant de s'armer pour se deffendre. Craignant que les chose ne s'aigrissent de façon qu'il ne soit malaisé d'y remédier, et pour y pourveoir, j'ay advisé d'envoyer par delà le sieur de La Mothe, chevalier de mon ordre, pour regarder le moyen qu'il y aura de apaiser et estaindre ce feu allumé».

Suivaient les recommandations de style relatives à la bonne garde de la ville de Bordeaux et au maintien de l'ordre. Il est instructif de rapprocher de cette missive, la courte et sèche lettre de créance remise à Bertrand de Salignac et destinée à la reine de Navarre :

«Ma tante, j'ay esté bien mary d'entendre que vous aiez esté contreinte à prendre les armes pour aler contre vos sujets propres, lesquels, pour estre miens aussy, je ne veuls le trouver bon. J'envoye La Mothe vers vous pour vous prier de regarder à médier avecques la douceur que le mal ne croisse et croire en cela mon conseil et le dict La Mothe de ce qu'il vous dira de ma part tout ainsi que vous feriés. Vostre bon neveu. CHARLES»⁷⁸.

Ainsi, officiellement, la Reine mère affectait-elle les plus grands ménagements à l'égard de Jeanne, mais, dans le secret du cabinet, elle lui parlait sur le ton du maître.

77. Bibl. de Léningrad, coll. Dubrowski, vol. 36, N° 29.

78. Ces deux lettres (Bibl. Nat. ms. coll. Baluze, 151) ont été publiées par A. COMMUNAY, Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre, Paris et Auch, 1885, in-8°, p. 19-21.

Le 16 février, don Francès de Alava écrit à Philippe II, annonçant à celui-ci le départ, en grand mystère, le jour même, de M. de La Mothe, sous couleur d'être envoyé par Leurs Majestés à Jeanne d'Albret afin de l'apaiser au sujet de M. de Luxe. «Creo –ajoutait l'ambassadeur– que el dicho La Motta passará a Vuestra Magestad, por que con prometerme, quatro o cinco días ha, que antes que partiesse para la dicha duquessa me hablaría, ha arrancado como lo digo a Vuestra Magestad como lo he dicho, va a traer manojos de ruindades principalmente de la detención de Su Alteza, y tentar a Vuestra Magestad y a la Reyna, nuestra señora como tomarían la paz o apuntamento si se hiziesse». Et don Francès –qui, en France, voyait des hérétiques partout– notait qu'il avait averti deux ou trois fois la Reine mère que La Mothe-Fénelon était huguenot et partisan du prince de Condé et de l'Amiral⁷⁹.

Le gentilhomme périgourdin fit certainement le voyage en poste qui dut lui permettre d'arriver auprès de Jeanne d'Albret avant la fin du mois de février, par conséquent avant la signature par la reine de l'édit du 28⁸⁰. Celui-ci, si l'on tient compte des idées du siècle, était fort libéral. On est donc tenté de voir là un premier résultat des efforts de Bertrand de Salignac, interprète des volontés de la Reine-mère. Que si, pour l'instant du moins, Luxe et ses principaux soutiens, étaient mis hors la loi, c'était le minimum indispensable, il faut le reconnaître, pour sauvegarder le principe de l'autorité souveraine de Jeanne sur ses sujets.

Au reste, l'envoyé du Roi s'étant rendu en Soule pour examiner la situation de la vicomté, il put se rendre compte de la surexcitation des esprits dans ce pays. Ayant notifié à M. de Belsunce les pouvoirs qu'il tenait de Sa Majesté très chrétienne, il fit

«convoquer les gentilshommes du pays et autres y ayant charge publique, afin de nommer deux députés pour prendre connaissance de la teneur de la commission susdite. Mais, bien que cette convocation ne fut pas générale, il y eut de 500 à 600 hommes qui se réunirent au jour indiqué (le 7 mars), avec lesdits gentilshommes et autres, tous armés, qui voulurent faire descendre le gouverneur à l'endroit où se tenaient les assemblées particulières de Mauléon. Le gouverneur n'y ayant point consenti, il y eut plusieurs coups d'arquebuse tirés vers les créneaux du château, et on ne parla de rien moins que de massacrer le gouverneur avec son lieutenant de robe courte et son lieutenant de robe longue. Une partie de cette foule monta dans la ville et saccagea les maisons que bon leur sembla, entre autres celle de Johanne; on enleva les meubles et plusieurs sacs de procès, tant civils que criminels tout prêts à être jugés. Un ami de Johanne ayant voulu garder quelque meuble, un gentilhomme lui mit le canon de son arquebuse sur la poitrine. Puis on fit payer aux plaideurs les dossiers volés avant de les leur rendre. Le chef de ces pillards fut averti que s'il avait besoin de secours, il pouvait en demander à un gentilhomme qui était non loin de là.

Le lendemain 8 mars, on alla à Chéaute pour faire le partage butin enlevé chez Johanne, à qui il fut aussi pris un cheval qu'il avait. Après ce partage fait, lesdits pillards rencontrèrent un pauvre *chausatier*⁸¹ qui revenait de Navarrenx et le maltraitèrent tellement quoique en vain, pour l'obliger à changer de religion, qu'il en mourut au bout de trois jours. Le cadavre n'était pas

79. Ancien fonds Simancas aux Arch. Nat. K. 1509. N° 16.

80. A la vérité, Olhagaray (op. cit. p. 572) écrit que La Mothe «vint trouver de la part du roy de France à Horthès nostre comtesse comme elle revenoit de la Navarre, pour la prier d'user de clémence à l'endroit de la noblesse de Basques». Mais, comme on va le voir, l'émissaire de Charles IX était à Mauléon dans les premiers jours de mars et il ne paraît pas croyable qu'il n'eût couru d'abord au plus pressé en se rendant auprès de Jeanne.

81. Chaussetier.

encore enseveli, que de ce meurtre se rendit de nouveau à Mauléon avec force gens armés et plusieurs autres gentilshommes qui venaient à la ville pour une entrevue avec le sieur de la Mothe-Fénelon, et il y eut ainsi un rassemblement de plus de 500 hommes armés, conduits pour la plus par ledit meurtrier, avec l'aveu des autres gentilshommes. La Mothe-Fénelon les exhorta à cesser ces violences, ce que les gentilshommes promirent. Il n'en fut pas moins procédé à la destitution brutale et au remplacement de quelques officiers de justice, et on continua de plus belle le pillage qui s'étendit même sur des catholiques. On prit leurs chevaux à un prêtre et à un chanoine qui ne purent les recouvrer qu'en payant 20 testons; et à un autre catholique on enleva pour 300 ou 400 francs de bétail. Dès que La Mothe-Fénelon eut quitté la ville, une partie des meurtriers du chaussetier, sous la conduite de deux chefs, allèrent achever de saccager la maison de Johanne, dont ils enlevèrent jusqu'aux portes et aux contrevents, n'y laissant absolument que les murailles et le toit; après quoi ils dévalisèrent aussi deux pauvres veuves catholiques, et firent des menaces de mort à d'autres veuves pour le cas où elles s'obstineraient à garder leur religion. Le jour de la publication de l'édit en la Cour de Licharre, Jean, seigneur de Barreche de Laruns, dit au greffier qui en faisait la lecture que celui qui avait porté cet édit à Toulouse n'avait pas besoin de bonnet, et Pierre de Barrèche, seigneur d'Etchebarne d'Alçabehety, frère de Jean de Barrèche, ajouta qu'il fallait mettre en pièces et l'édit et celui qui le publiait. Depuis la publication, Jean de Barrèche vint en armes, avec plusieurs autres, pour empêcher le lieutenant de robe longue d'exercer son office. Avec son frère, il souleva de nouveau ses partisans, et commit de grandes violences contre les huguenots, disant que le Roy n'estoit qu'un enfant et que s'il permettoit deux religions, lui, Barrèche, ne souffriroit que la catholique. Le gouverneur ordonna de porter à la connaissance des Souletins une lettre close du roi qui prescrivait une nouvelle publication de l'édit; un habitant de Mauléon ayant pour ce sonné la trompette en place du trompette absent, Etchebarne lui demanda au nom de qui il faisait cela, et, en ayant reçu réponse que c'était au nom du roi, il lui tira à bout pourtant un coup d'arquebuse, et pourtant le manqua. Enfin bien des protestants avaient quitté leurs demeures, ne s'y croyant pas en sûreté.⁸²

Entre Jeanne d'Albret et M. de Luxe et les adhérents de celui-ci, M. de La Mothe-Fénelon eut fort à faire pour réaliser la réconciliation désirée par la Reine-mère. La lettre autographe écrite à cette dernière par la reine de Navarre et qu'on va lire ci-après, révèle la rancune de cette princesse de façon assez claire pour qu'on ne puisse s'étonner que les gentilshommes placés par elle hors la loi hésitassent à aller faire amende honorable devant elle, condition à laquelle elle subordonnait le pardon qu'elle se déclarait prêt à leur octroyer.

«A LA ROYNE, MA SOUVERAYNE DAME,

Madame, n'ayant recours pour les affaires de mon fils et miennes qu'à vous, la faveur de laquelle m'ayant toujours supportée me fait prandre la hardiesse de plus souvent vous importuner et est cause que, m'adressant à vous de qui je veus et atens la conservation de mesdictes affaires, le vous supplie très humblement, Madame, me voulloir aider en la conservation de mes droitz que l'on pretent me faire perdre touchant le gouvernement de Vendosmoys où aultrefois mesme contre monsieur de Montpensier, il vous plut faire tant pour moy que je demeuray en l'hautcorité où les roys, vos predecesseurs, avoyent maintenant les miens; vous suppliant très humblement sur cella, Madame, voulloir ouir celui que j'ay à la court.

Madame, sachant que me faites cest honneur d'estre songneuse de ce qui me touche, je prandray la hardiesse vous

dire que Monsieur de La Mothe Fenellon faict toutes les diligences qu'il peult pour achever ce qu'il a plu et au Roy et [à] vous lui commander. Sy monsieur de Luxe et ses compagnons eussent esté aussy prompts a vous obéir, que j'ay esté, ce fust desjà faict car, de moy, ayant seu la volenté de Voz Magestés, j'y ay promptement obey. Quant a eus, ilz ont tous les jours de nouveaux faicts, et font ce pendent tout plein d'[n]sollencea et voyeagas an la haulte Navarra. Cependant, pour obéir a voz commandements j'endure tout. Je m'assure, Madame, que vous ne m'ussiez pas cru femme de sy grand pasiense sans ceste experience, par où vous congnoistrés que vostre servise et l'obeissance que je vous doibz ont pouvoir de forser mon naturel. Sur ces facheus propos, je fineray ma lettre et supliray Dieu, Madame, vous donner très longue et heureuse vie. De par

Vostre très humble et très obeissante seur et subje,

JEHANNE»⁸³.

Enfin l'accord fut conclu. Sur la fin d'avril, probablement⁸⁴, Luxe, Domezain, le vicomte d'Echoux et leurs amis vinrent au château de Pau

«où la reyne leur tint ce masle langage: «Les mauvais sujets, rebelles à leurs princes, ne peuvent tenir qu'à tort le rang de nobles, mais plustost de traistres, contre lesquels en la justice de Dieu, en celle des hommes, il n'y peut avoir grâce. Mais la très haute providence de Dieu ramenant tout à sa gloire et à son honneur, m'ayant conservé jusques à présent pour admirer sa bonté, m'apprent, –puisque vous m'assurez de vostre repentance–, d'user de clemence envers ceux qui, marris d'avoir mal fait, désirent en bien faisant, effacer les traces d'une si détestable conjuration; et sur l'assurance de vostre amendement, je vous quitte le passé, espérant à l'advenir que ceste grande clémence dont j'use en vostre endroit, me produira des fruits dignes de bons et fidelles sujets. Dieu le vueille!»⁸⁵.

De ce petit discours, bien dans le ton hautain de Jeanne, Bordenave ne fait pourtant nulle mention. Il se borne à dire que M. de La Mothe-Fénelon conduisit les gentilshommes basques à Pau, où «tous furent bénignement receus et honorablement caressez de Sa Majesté et quelques-uns honnorrez de présens, autres subvenus, et tous s'en retournèrent contents, au moins en apparence»⁸⁶. Aussi bien est-il fort possible que la semonce liminaire ait été suivie d'un plus gracieux traitement. Quoi qu'il en soit, cet accommodement était aussi précaire que «boiteuse et mal assise» va apparaître au royaume de France, la pacification décrétée par l'édit de Charles IX du 23 avril.

Réunis à Saint-Michel en Cize –en basque Eyheralarre–, le 24 mars 1568, Charles de Luxe, Valentin de Domezain, Antonin d'Echoux, Gabriel d'Uhart, Jean d'Armendaritz, Jean d'Esparça et Jean de Beaumont-Navarre, dit le capitaine Artieda, arrêtèrent un long mémoire, –évidemment destiné à être transmis au Roi par M. de La Mothe-Fénelon–, où, sous couleur de justifier leur rébellion, les gentilshommes navarrais attaquaient leur souveraine sur le mode le plus virulent. Dans son ensemble, ce factum est d'ailleurs assez vague. Comme son éditeur, le baron de Ruble, l'a justement noté⁸⁷, les griefs des chefs basques contre Jeanne d'Albret y apparaissent

83. Bibl. de Léningrad, coll. Dubrowski, vol. 14, N° 14.

84. La lettre de Jeanne qui précède doit être de la fin de mars ou du début d'avril, et il en résulte que l'accord est loin encore d'être chose faite. D'autre part, La Mothe-Fénelon –qui en Espagne, malgré les suppositions de don Francès de Alava –était à Bordeaux le 12 mai au plus tard.

85. OLHAGARAY, op. cit. p. 573.

86. BORDENAVE, op. cit. p. 150.

87. Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, publ. p. le baron de Ruble, Paris. Em. Paul, Huart et Guillemin, 1893. in-8°, pp. 149-164.

82. J. de JAURGAÏN (op. cit., pp. 298-299) résume ici, comme précédemment, un mémoire rédigé par Jean de Johanne au nom des huguenots souletins. La version catholique fait malheureusement défaut.

«peu nombreux, peu importants et peu fondés». Et qu'est-ce sinon pure rodomontade, quand Luxe et ses confédérés vont jusqu'à prétendre que «si les armes eussent été prises du côté des catholiques pour autre chose que pour le soutien de la religion, que, sans porter le respect qu'ils ont montré à Monsieur le Prince [de Navarre], ils étaient en l'entreprise de Garris en plus grand nombre sans comparaison que la force que ledit Prince avait pour faire passer en ladite Basse-Navarre, et que aisément on l'eût empêché d'entrer en pays, encore qu'il eut avecques lui tous les rebelles du Roi retirés en Béarn et tous ceux de leur religion, sujets de Sa Majesté, qu'ils avaient pu amasser. Mais ils voulurent montrer acte d'obéissance au prince en se retirant, comme ils firent, pensant qu'il vint en intention de vouloir entendre la cause dudit mouvement et faire droit à chacun là-dessus. Toutefois, tant s'en faut qu'il l'ait fait, que au contraire il a tâché de faire le pis qu'il a pu contre eux. Il est vrai que lesdits catholiques ne lui en donnent pas le blâme à cause de son âge, mais bien à ceux qui ont procédé en cette façon sous son nom, dont les principaux d'eux ont été les solliciteurs aux dits catholiques de prendre les armes, afin que entre-deux ils eussent moyen de faire leurs affaires comme ils ont fait»⁸⁸.

Que Jeanne ait eu connaissance de ce libellé ou non, elle était trop soupçonneuse, –et, en l'occurrence à bon escient–, pour croire une minute à la sincérité des protestations d'obéissance de ses grands vassaux. En réalité, à elle comme à eux, cette feinte réconciliation avait été imposée par la Reine-Mère. La princesse huguenote demeura donc plus que jamais sur ses gardes, cependant que les seigneurs navarrais, prêts à saisir la première occasion de prendre leur revanche, continuaient d'intriquer secrètement contre elle.

Cependant, M. de La Mothe-Fénelon ayant regagné la Cour pour y rendre compte de sa mission, la reine de Navarre va tenter de renouer ses relations avec don Francés de Alava, et d'apaiser par le truchement de celui-ci l'irritation du Catholique. Aussi, à peine l'édit du 23 mars vient-il d'être promulgué, adresse-t-elle une lettre autographe à l'ambassadeur espagnol. Celui-ci en informe Cayas, dès le 16 avril: «La duquesa de Vandoma me ha escrito de su mano una carta muy regalada, acordándome mucho que me quiere y que le tengo prometido de ponerle en gracia de Su Magestad. Remítese a un secretario suyo, que me la ha dado, en las barahundas que ha tenido en Bascos; ci qual secretario no me habló, porque havia muchos delante. Esperole mañana. Tendré la assi ganada lo que mas pudiere, pues no se pierde nada»⁸⁹. Mais, dans une dépêche du 2 mai à Philippe II, don

88. L'allusion à M. de Gramont, –nommément pris à parti au début de ce libellé–, est fort transparente, surtout si on la rapproche du passage de Bordenave, cité plus haut.

89. Arch. Nationales, K. 1509, n° 53. Il est curieux de noter à cette occasion que, de Madrid, le 20 décembre précédent, l'ambassadeur de Chartes IX, M. de Fourquevaux, avait mandé à Catherine de Médicis: «Pource que le gouverneur de Fonterrabie a escript que la royne de Navarre lait instance d'estre receue dans Bayonne pour y fere sa demeure, si bon luy semble, ce qui m'est dur à croire, lad. Dame royne, vostre fille, m'a dict que led. Sr roy Philippe II son mary, trouve lad. demande fort impertinante en ce temps et que je le face scavoir à Voz Majestez, ayant led. Sr roy mandé aud. gouverneur qu'il secoure Monsr le viconte d'Orte de tout ce de quoy il sora requis pour vostre service, à la defence dud. Bayonne et que j'en advertisse eld. Viconte, ce que je fais, bien qu'il est bon et sage pour scavoir garder lad. Ville de ungz et des autres qu'il des autres qu'il n'y recevra personne qui vous soit suspect. J'entends qu'ilz ont renforcé les garnisons dud. Fonterrabie, et des autres places de frontière tant du costé de Guienne que de Lanquedoiz. (Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne, publ. p. Mgr Douais, Paris, Leroux et Plon, 1896-1904, 3 vol. in-8°, tome III, p. 63). Comme Fourquevaux, on jugera ce bruit invraisemblable. Mais le roi Catholique redoutait tout de Jeanne d'Albret. Le 18 février 1568, l'ambassadeur écrivait à Charles IX: «La révolte de La Rochelle et le

Francés révélera de manière beaucoup plus explicite l'objet de la démarche de Jeanne:

«Vuestra Magestad deve estar bien informado de la alteración que ha tenido la duquesa de Vandoma contra el señor de Lusa y a lo que ha llegado. La dicha de Vandoma me ha escripto una carta de su mano muy regalada, y un secretario que vino a este rey, me hizo de su parte della larga relación del caso, afirmándose en que no la movió cosa de la religión, sino pura desobediencia y atrevimiento del señor de Lusa; y como a ministro de Vuestra Magestad, y amigo particular suyo della grande, quería que yo lo entientesse, que ella recibiría gran contentamiento de que yo lo escriviesse assí a Vuestra Magestad. y ella hoy más que nunca; y que aunque havia satisfecho al virrey de Navarra desta manera del sobredicho caso, que no quedava contenta hasta entender que yo lo havia escripto a Vuestra Magestad. Yo le he respondido a proposito, diziéndole que siempre estará' entera la voluntad que le he offrescido».

De leur côté, les seigneurs navarrais ont pris contact avec l'ambassadeur du roi catholique; et le diplomate d'écrire à ce sujet:

«De parte del señor de Lusa me han escripto un señor de Almandariz (sic). basco, y el capitán Artieda, de quien Vuestra Magestad deve de tener noticia; y por lo que he platicado aquí con los de la una parte y la otra quatro o cinco días, y haverme criado en Pamplona mucho tiempo, y ser medio natural de aquel reyno, conociendo el humor de los del y el destos otros, me ha parescido acordar a Vuestra Magestad y supplicarle ponderé ci grande inconveniente que pueden hazer más en estos tiempos que en otros, por andar las cosas de la fee en tanto peligro, lo que podrían hazer de que huviesse mas estrechura de amistad y correspondencia entre los de Navarra y Bascos, ni con las gentes de aquellas montañas a estas partes, sino que antes se procurasse de olvidar aquellas parcialidades y cariños viejos. Alguna otra particularidad que he entendido, dexo de escribir a Vuestra Magestad por agora; con el tiempo podría ser venir a ser muy odiosa, si no se atajasse en alguna manera lo sobredicho, Vuestra Magestad sabe el ánimo con que me atrevo a escribir otras cosas que tocan a su servicio. Al duque de Medinaceli⁹⁰ escripto, advirtiéndole de las personas de aquellas partes de Bascos, de quien se puede sacar servicio».

Après quoi, don Francés ajoute:

«Diversas vezes he escripto a Vuestra Magestad en mis precedentes, que de aquel monasterio de Roncesvalles salen

remuement qui s'est fait en Béarn par la royne et prince de Navarre, et en Basque par les Srs de Luxe et Agramont, sont cause d'avoir faict entrer advisé et mandé de tenir sur sa garde et de plus les gens d'ordonnance et garnison font monstre; et tous les lieux baillent pour rolle et reveue quels hommes aydables et armez il y a, pour s'en servir au besoing.» (Op. cit., I, p. 330). Le 9 mars, Fourquevaux annonce encore: «Sur la frontière de Navarre demeurent en sourcy et pensement, à cause de l'esmotion qui s'est faicte en Bearn et pais des Basques; et dict on que la royne de Navarre tient en armes beaucoup de gens que destruisent les temples et sont cause que les catholiques dudit pais s'en fuyent et se retirent aud. Navarre et en Biscaye. De manière de toutz les lieux d'Espagne sur lesd. frontière sont advertis et font la reveue, ainssy que j'ay desja escript, des hommes aydables; aussi les gens garnisons ordinaires tant à cheval que de pied se tiennent prestz et leur ont envoyé partie de leur solde» (Ibidem, p. 335). Aussi Charles IX s'était-il appliqué, lui aussi, à rassurer son beau-frère d'Espagne en répondant à Fourquevaux, le 24 mars: «Pour le regard de la révolte de La Rochelle et le remuement qui a este fait en Bearn, je y ay donné tel ordre que j'espère avoir bientost entre mes mains ladd. Ville, et que ce soubzlesvement qui s'est fait aud. Bearn sera bientost appaisé; voulant fere ce qui m'est possible pour garder principalement que les cartes en se brouillent si près de mes frontières de ce costé là, cognoissant bien qu'il n'en se brouillent si près de mes frontières de ce costé là, cognoissant bien qu'il n'en peut advenir que mal; et pour cest cause, j'ay envoyé le Sr de Lamothe Fenelon vers ma tante, la royne de Navarre, affin d'y donner ordre, ainsi que j'espere qu'il aura fait». (Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, publ. p. Mgr Douais, Paris, Picard, 1897, in-8°, p. 160).

90. Vice-roi de Navarre espagnole, de 1567 à 1572.

algunas ruynas plasticas. Al prior del, y al dicho duque, escrivo, para que entretengan un negocio de un hombre⁹¹, sobre quien Vuestra Magestad ha escripto otras vezes al dicho prior, porque si yo pudiesse, con la golosina deste negocio, sacar este hombre de aquí, para que el virrey pudiesse platicar con el, sería harto bueno, porque ha sido el pecho del Condestable, treinta años ha, y agora el gobierno de Memoransi (sic, pour: Montmorency). Es hombre muy vivo, aunque lo emplea mal su espíritu, pues es herege»⁹².

Entre temps, le 24 avril, don Francés avait fait part à son maître d'une nouvelle mission de Bertrand de Salignac auprès de Jeanne d'Albret:

«Entiendo que a La Mota embian dentro de dos dias a concertar el duque de Vandoma⁹³ con el señor de Luza⁹⁴. Puede muy bien ser que con esta color se alargue a la frontera de Navarra a entender de la passada de Vuestra Magestad en Flandres, que aqui se dizeya mucho»⁹⁵.

M. de La Mothe-Fénelon, en effet, avait repris la route du Béarn. S'arrêtant au passage à Bordeaux, il y avait donné charge, le 12 mai à Louis de La Ferrière, président au parlement, de se rendre en Soule pour y faire exécuter l'édit du 23 mars, nonobstant les résistances opposées à la volonté du Roi.

S'étant transporté à Mauléon, M. de La Ferrière y ouvrit aussitôt une information. De celle-ci il s'évinça que, le 23 avril précédent, ce n'était pas sans peine ni péril que le sergent royal, Pierre de Lahunsunarte avait procédé à la publication de l'édit aux quatre carrefours de la ville, ayant été menacé de mort par quantité de catholiques qui s'étaient rendus au marché tout exprès armés jusqu'aux dents. Sans doute, le 27 avril, puis le 11 mai, l'édit avait-il été publié par deux fois en la Cour de Licharre, sans autre difficulté qu'une protestation de M de Gramont, uniquement relative d'ailleurs, aux droits de ce seigneur en tant que baron de Montory. Les vifs incidents survenus à Mauléon n'en restaient pas moins significatifs de l'irritation extrême des catholiques souletins. Aussi les Etats du pays, réunis le 2 juin, s'empressèrent-ils de remettre au commissaire du Très-Christien, non seulement une déclaration portant qu'ils ne mettaient pas obstacle à la publication de l'édit, mais encore deux requêtes, l'une tendant à la destitution des officiers de justice, l'autre relative à la juridiction du bailli royal de Mauléon. Les griefs articulés à cette occasion contre le gouverneur, Jean de Belsunce, le lieutenant de robe courte, Louis de Tardets, seigneur de Sauguis, le lieutenant de robe longue

et substitut du procureur général du Roi, Enecot de Sponda, le substitut de celui-ci, Pierre de Majoraly, enfin le geôlier Roger de Polaine, –qui, prétendait-on, avait dû quitter le Béarn, pour s'y être trouvé impliqué dans une affaire d'assassinat–, étaient essentiellement fondés sur l'appartenance de ces gens à la religion réformée. On énonçait en outre contre eux les accusations à quoi il a déjà été fait allusion dans le corps de ce récit.

Le 4 juin, en attendant l'audition des parties en cause et la décision du parlement, M. de La Ferrière donnait un commencement de satisfaction aux catholiques en remplaçant provisionnellement Johanne par le bailli royal de Mauléon, Sanz d'Arraing, et Majoraly par un praticien, Jean du Domec.

Les huguenots, de leur côté, rappelèrent par le menu les pillages, menaces, sévices et meurtres que l'on sait, tout en affirmant la sincérité de leurs intentions pacifiques, qu'ils poussaient jusqu'à se rendre en Béarn pour y célébrer leur culte. Mais, le 5 juin, M. de Belsunce et les officiers de justice incriminés, de répondre aux imputations dont ils faisaient l'objet, s'appliquant à montrer qu'elles étaient dépourvues de pertinence et que certaines ne relevaient que de la calomnie. Leurs adversaires, intervenant par procureur, firent entendre des témoins, puis demandèrent prorogation d'enquête. Celle-ci fut fixée par M. de La Ferrière au 9 juin, à Dax. Mais, le 11, personne n'y ayant comparé le magistrat reprit la route de Bordeaux, laissant pouvoir aux gens du Roi d'entendre les témoins s'ils se présentaient à eux⁹⁶.

Cette mission de M. de La Ferrière en Soule, et, surtout, le remplacement des deux officiers de justice huguenots par des catholiques, «leurs délateurs»⁹⁷, avait violemment mécontenté la reine de Navarre. M. de La Mothe-Fénelon aurait donc fort à faire pour amener cette princesse à des dispositions conciliantes.

En ce qui concernait les chefs de la révolte navarraise, elle paraissait déterminée à n'employer contre eux que la force des armes. Sans doute dans leurs déclarations devant M. de La Ferrière, les officiers souletins huguenots s'étaient-ils soigneusement attachés à mettre hors de cause M. de Luxe, allant jusqu'à dire que ce gentilhomme, sa femme et Madame de Tardets, avaient à diverses reprises blâmé les excès commis au préjudice des réformés. Tant de bienveillance n'avait pas seulement pour cause le fait que M. de Belsunce avait épousé la sœur de Charles de Luxe: comme Jean de Jaugain l'a justement constaté, ces personnages ne tenaient manifestement pas à exciter contre eux le ressentiment d'un seigneur si puissant et dont, aux cas de nouveaux troubles, ils risquaient d'être les premières victimes. Jeanne d'Albret, elle n'avait pas les mêmes raisons de ménager les rebelles navarrais; au surplus ce n'était pas dans son caractère. Don Francés de Alava était certainement bien renseigné lorsqu'il écrivait au duc d'Albe, le 23 juin:

«La duquesa de Vandoma haze levantar tres mil Gascones, segun me dize que ha llegado hoy aviso de Monluc, y que todo es contra el señor de Luza, porque de nuevo ha hecho prender dos ministros que entravan a predicar en aquella tierra de

91. Il s'agit ici de Firmin d'Erdoy, dont il a déjà été question plus haut et que l'on retrouvera bientôt.

92. Archives Nationales, K. 1509, n° 60.

93. Il y a là une erreur évidente de déchiffrement, et il faut lire: "la duquesa de Vandoma".

94. Cette indication est importante à un double point de vue. Elle prouve, d'abord, que –contrairement à l'opinion du baron de Ruble qui (op. cit., p. 56) a pensé que La Mothe-Fénelon n'avait rempli auprès de Jeanne que deux légations, l'une au commencement de l'année, l'autre en septembre– l'envoyé du Roi revint à Pau en Mai. A lire de près les Mémoires de la reine de Navarre, il apparaît clairement du reste (cf. pp. 56 et 110 desdits Mémoires) que La Mothe fut dépêché à trois reprises vers elle. En deuxième lieu, si l'on rapproche de la lettre de don Francés l'affirmation de Jeanne elle-même selon laquelle ce fut au cours de ce «second voyage» que B. de Salignac obtint d'elle qu'elle consentit à s'accorder avec Luxe et ses adhérents, il en résulte avec certitude que ce fut environ à la fin de juin seulement qu'eut lieu la soumission des gentilshommes navarrais.

95. Il n'était bruit, en effet, que des préparatifs de départ de Philippe II pour les Pays-Bas, en pleine effervescence et où, quelques semaines plus tard les comtes d'Egmont et de Horne devaient être exécutés.

96. J. de Jaugain, op. cit., pe. 294-301.

97. Commentant et interprétant les articles envoyés au Roi par Jeanne d'Albret au mois de juillet suivant, le baron de Ruble (op. Cit., p. 177) a avancé que La Ferrière avait été chargé par le Parlement de Bordeaux d'aller faire publier l'édit de pacification en Basse-Navarre. C'est invraisemblable car si pareille atteinte eût été portée à sa souveraineté, la reine n'aurait pas manqué d'en faire état explicitement.

Vascos. La Mota es el algebrista⁹⁸ de aquel cuerpo; Dios quiera que acierta a concertarlo»⁹⁹.

A l'heure cependant, où l'ambassadeur de Philippe II rédigeait ces lignes, M. de La Mothe-Fénelon avait mené à bien l'une des opérations souhaitées par la Reine-mère.

«Durant ce temps-là –écrit Jeanne d'Albret– ledict La Motte alla et vint en Basque pour l'accord de moy et de mes subjects, qui m'avoient offensée en mon royaume, ce qu'il fit, les favorisans entièrement contre toute raison. Toutes fois, parce que j'avoys juré et promis au Roy l'en croire, en tant qu'il touchoit mon intérêt particulier, je tins ma foy promise à mon dam. Il vouloit bien toucher à la religion, mais en cela il n'emporta rien»¹⁰⁰.

Quant au reste, il ne semble pas que les bonnes paroles de Bertrand de Salignac aient réussi à amadouer, si peu que ce soit, la princesse huguenote. Il suffit de lire les articles que Jeanne remet, en juillet, à l'un de ses gentilshommes, M. de La Vaupilière, pour que celui-ci les apporte au Roi, et les instructions qui les complètent, pour comprendre que, dans l'esprit de la reine, l'évolution est déjà avancée qui, quelques semaines plus tard, aboutira à la rupture ouverte et au recours aux armes. On n'en considérera ici que ce qui concerne la Basse-Navarre et la Soule. Commençant par mettre en relief sa clémence pour faire ressortir davantage, ensuite, les méchefs dont elle estime avoir à se plaindre, la reine écrit, au sujet du pardon qu'elle a accordé à M. de Luxe et à ses lieutenants:

«Fera M. de La Vaupilière pareillement entendre à Sad. Majesté comme, ayant lad. dame receu l'advis et conseil qu'il luy a pleu luy donner pour mectre fin aux troubles de son royaume deçà les Ports, combien qu'il luy semblast qu'elle ne feust pas par là si bien satisfaite de ses subjectz sur les choses passées que le cas le requéroit. Néanmoins, pour le respect qu'elle a voulu porter et portera tousjours à ce qui luy viendra de la volonté de Sad. Majesté, elle a, promptement et sans retardement ne difficulté quelconque, encliné aud. advis et conseil, et l'a observé de point en point; ainsi que le pourra bien tesmoigner led. sieur de La Mothe; lequel s'est bien et dextrement employé à ceste négociation pour amener au vray chemin d'obéissance lesd. subjectz, qui, trop inconsidérément, se vouloyent rendre difficiles à se départir de leurs prétentions et entreprises, qui ne peuvent entendre ne consentir à la paix et repos du monde. Toutesfois les choses ont si généreusement succédé qu'ayant lesd. subjects recongneu lad. dame et s'estant humiliés à elle selon leur devoir, elle les a bien bény et receuz en sa bonne grâce, en laquelle elle les veut maintenir comme ses bons et loyaux subjectz et serviteurs, et pour ne souvenir jamais du passé si eulx mesmes ne le font revivre; ce qu'elle estime qu'ilz ne voudront pas faire, mais plustost qu'ilz luy donneront occasion par leurs bons offices de leur continuer la bonne affection qu'elle leur porte et de les gratifier en tout ce qu'il luy fera plaisir; à quoy lad. dame sera tousjours bien disposée et de très bonne volonté».

Optimisme de circonstance que démentait bien vite ce cri d'alarme: «Il semble, par les actions et desportemens dont on use en la pluspart des endroitz dud. royaume de France, ne voulant en aucune manière recevoir ne entretenir l'édict de pacification, qu'on ait délibéré de recommencer cette piteuse tragédie». Rappelant plus loin que M. de La Ferrière a été envoyé en Soule pour informer contre les gens de ce pays «qui sont entrez armez en assemblée et congrégation illicite» en Basse-Navarre et en Béarn, «où ilz ont exécuté plusieurs actes d'hostilité, vollé et pillé ses naturelz sujetz et aulcuns

aussi de Sad. Majesté, qui s'y estoient retirez pour la seureté de leurs biens et vies, desquelz ilz en ont meurdry aucuns qu'ilz ont par violence transportez dud. pays souverain aud. Soule, pour là exécuter sur eulx leur rage», Jeanne s'élevait avec vigueur contre le comportement de ce magistrat et demande au Roi de désigner d'autres commissaires aux mêmes fins à l'encontre desquels elle ne puisse avoir «suspeçon aulcun»¹⁰¹.

Quant à M. de La Mothe-Fénelon, qui reprit le chemin de la Cour peu avant l'envoi de M. de La Vaupilière, au moment même où il s'apprêtait à monter à cheval, il avait insisté auprès de Jeanne pour qu'elle assurât la Reine-mère de sa volonté de s'employer au maintien de la paix. Au commencement du mois d'août, la Navarraise recevait d'ailleurs un message de Catherine de Médicis, auquel étaient jointes des observations touchant, évidemment, la même question essentielle. A qui Jeanne répond en ces termes:

«A la Roynne, me souverayne Dame.

Madame, ce porteur, par lequel j'ay eu cest honneur de resevoir de voz lettres, vous dira en quel temps il est arrivé que d'aucuns de mes subjectz ont escript par imposture et menteries s'aider de monsieur de Monluc, et aussy, Madame, la paix en quoy il m'a trouvée, ne desirant rien que conserver se petit pays que Dieu m'a donné, pour au Roy et à vous faire très humble service.

J'ay veu les articles qu'il vous a plu m'envoyer; j'en ay dit à ce porteur, en fidelle servante, sans passion, ce qu'il m'en semble et, quant à moy, Madame que je vous supplie de croire de moy, comme de celle qui n'a jamais eu l'un au cueur de l'autre en la bouche, chose que vous m'avez fait cest honneur de croire, que je ne desire que vous voir contente, aveq la conservasion et grandeur de ceste couronne où je suis du tout vouée, et la gloire de Dieu ajoustée; et, pour cella, ne cesseray de crier paix, car je ne puis voir, Madame, qu'une extreme ruine, comme il vous plest aussy de m' escrire de ceste guerre siville, laquelle me fache tant que, encore ung coup, je vous supplie très humblement, Madame, cellon que Dieu vous a donné le sens et la prudense, moyenner une perdurable paix, comme j'ay prins la hardiesse de vous escrire par Vopillières, que ce porteur m'a dit avoir esté fougé¹⁰² à Poytiers. Vous suppliant très humblement, Madame, donner ordre que surement je vous puisse escrire; et aussy mander à monsieur de Monluc comme il vous plest qu'il vive avecq moy et moy avec lui¹⁰³, parce que, luy ayant escrit pour ceus de Soule qui courent mon pays de la basse Navarre, il m'a mandé qu'il vous en escrivoit; ce pendent, comme ce porteur vous dira, ilz font mille insollances.

Je vous supplie très humblement croire, Madame, que vous n'avez point une plus fidelle sevante que moy, qui suplie Nostre Seigneur, Madame, vous donner ce que vous desire,

Vostre très humble et très abaissante seur et subjete,

JEHANNE,

Madame, ayant fermé ceste lettre sans l'avoir monstree au porteur, je l'ay rnoy mesme ouvete pour la lui monstrier»¹⁰⁴.

101. Mémoires de Jeanne d'Albret, pp. 168-170 et 176-177.

102. La reine avait d'abord écrit: devalizé.

103. Jeanne d'Albret et Blaise de Monluc continuaient à se vouloir tout le mal du monde (cf. les Mémoires (cités) de la princesse, les Commentaires de Monluc, livre VI, le Recueil des lettres missives de Henri IV, tome VIII, p. 3.) Don Francés de Alava est donc bien mal renseigné quand il écrit à Philippe II, le 20 juillet, qu'on se méfie de Monluc et que celui-ci s'entend avec le prince de Condé et avec Coligny, et qu'il est même d'accord avec Mme de Vendôme. (Arch. Nat., K. 1510, n° 9).

104. Bibliothèque de Leningrad, collection Dubrowski, vol 19, n° 18 (autographe).

98. Ce terme est pris ici dans son ancienne acception castillane de «chirurgien», comme le montre, d'ailleurs, le contexte.

99. Archives Nationales, K. 1511, n° 38.

100. Mémoires de Jeanne d'Albret, p. 58.

D'autres lettres, écrites, environ le même temps, par Jeanne d'Albret à Catherine de Médicis, témoignent chez la reine de Navarre d'une acrimonie grandissante. Il est d'ailleurs certain que, dès le commencement de l'été, après avoir fait mettre son château de Pau en état de défense, elle en nommait gouverneur, à la place du vieux Jacques de Montausier, ancien écuyer de feu la reine Marguerite, le neveu de cet officier capitaine huguenot dans la force de l'âge Bernard de Laborde¹⁰⁵. Vainement la Reine-mère, dans la réponse aux articles présentés par M. de La Vaupillière, fera-t-elle, sous la signature de Charles IX, complimenter sa cousine d'avoir «fait acte de vertueuse et saige princesse, et qui ayme le bien de ses subjects et la conservation de son auctorité», en pardonnant aux rebelles de Basse-Navarre. Non moins inutilement, accueillant la requête de Jeanne, au sujet de l'information sur les désordres dont la Soule a été le théâtre, «et puis-que ainsy est que ladicte dame royne n'a esté satisfaicte», le Roi promet-il de faire inviter son parlement de Bordeaux, d'y envoyer deux conseillers d'icelle pour y donner l'ordre nécessaire pour le service de Sa Majesté, de distribuer justice à ung chacun en toute égalité et sincérité. La reine de Navarre insensible à ces bonnes paroles et dédaignant ces concessions secondaires, retiendra seulement de la réponse royale le refus de retirer de certaines villes de Guyenne et Gascogne les garnisons que Monluc y a mises, et si elle veut visiter les grands fiefs dont elle est dame dans ce gouvernement avec son fils, de permettre à ce dernier de l'accompagner en sa qualité de gouverneur, qu'au surplus on ne laissera pas le prince exercer réellement tant que la pacification ne sera pas définitive. N'est-ce pas assez leur montrer qu'on se méfie d'eux? Et si Charles IX croit devoir formuler le désir «que ledict sieur et prince de Navarre fust près de sa personne, pour luy tenir compagnie, ainsi que Sa Majesté le luy a mandé plusieurs fois», Jeanne sait parfaitement que cette invitation n'a d'autre but que de l'empêcher de faire cause commune avec les chefs des huguenots de France¹⁰⁶. Au reste M. de Lamothe Fénelon en insistant pour la convaincre de se rendre à la Cour, semble-t-il n'avoir réussi qu'à en détourner davantage l'ombrageuse princesse.

Ce fut à Nérac –Jeanne paraît y être arrivée le 15 août, «ne s'osant fier aux Béarnais, pour avoir découvert l'intelligence des principaux avec ses ennemis»– que M. de Vauillières remit à sa maîtresse la réponse du Roi. A l'en croire, de tout ce qu'il avait ouï dans l'entourage du très Chrétien, il s'évinçait que la reine de Navarre était «plus haïe d'eux tous qu'ils ne faisoient semblant de l'aimer, et qu'indubitablement elle n'estoit appellée en Cour que pour la perdre avec ceux de sa religion». Aussi bien, Jeanne et ses familiers jetaient-ils les hauts cris à propos d'une noire machination, prétendument ourdie par la Reine-mère pour faire enlever par cautèle ou par force le prince de Navarre. Mais sans doute n'était-ce que prétexte pour colorer les décisions extrêmes déjà bien arrêtées dans l'esprit de la Navarraise¹⁰⁷.

105. R. Ritter, *Le château de Pau* (édition de 1919) p. 107.

106. La manœuvre est bien exposée dans ce passage d'une dépêche de don Francès de Alava à Philippe II, du 15 avril précédent: «A la duquesa de Vandoma han embarcado con el casamiento de Madame Margarita, con su hijo, de manera que con esto se le sacan y hazen venir aquí a que resida cabe la persona deste rey; y facen esfuerço para indignarla contra el Almirante, diziendola que ha despreciado el proponerle que se case con ella, y ha dado a entender que queda por el» (arch. nat. K. 1509, n° 52).

107. Mémoires de Jeanne d'Albret, pp. 64-72; BORDENAVE, op. cit. pp. 150-153.

L'agitation d'ailleurs, ne cessait de grandir dans chacun des deux camps. Dès la fin de juillet, Leurs Majestés ne se jugeant plus en sûreté à Saint-Germain-en-Laye, s'étaient retirées au château de Madrid que l'on avait entouré de retranchements et aux environs duquel force gens de pied, français et suisses, s'étaient massés. Pendant que ceux de La Rochelle renforçaient hâtivement leurs défenses, le prince de Condé en faisait de même en sa résidence de Noyers. A Saint Valéry, le maréchal de Cosse avait exterminé un parti d'hérétiques. Huguenotes ou royales, les troupes se concentraient partout. Enfin, le 28 août, Charles IX signait un édit interdisant l'exercice de la religion réformée¹⁰⁸.

Le vendredi 3 septembre, Jeanne d'Albret, qui se trouvait encore à Nérac, y apprenait que M. le Prince et M. l'Amiral, redoutant un coup de main, s'étaient précipitamment enfuis de Noyers, le 23 août, pour se réfugier à La Rochelle. C'était donc la guerre. La nouvelle ne surprit nullement la princesse. Le 6 septembre elle quittait Nérac pour gagner, elle aussi, La Rochelle¹⁰⁹. A Tonneins, où elle arriva dans la soirée du 8, et où elle passa les deux journées suivantes, M. de La Mothe-Fénelon, venu de Paris à franc-étier¹¹⁰ tenta de la dissuader de rejoindre l'armée de M. le Prince. Mais les dés étaient jetés, et quand, le 16 septembre, à Bergerac, l'envoyé royal prit congé de la reine de Navarre, celle-ci le chargea, avec l'un de ses propres gentilshommes, de remettre au Roi, à la Reine-Mère, à Monsieur et au cardinal de Bourbon, des lettres par lesquelles, justifiant sa décision de prendre fait et cause pour son beau-frère, elle rejetait la responsabilité des nouveaux troubles sur le cardinal de Lorraine¹¹¹. Le 28 septembre, don Francès, mandait au roi Catholique: «La Mota vinó anoche. Que cosa seria si sus ydas y venidas a la de Vandoma fuesen para apuntamiento de paz»¹¹².

Mais il y avait déjà bien des jours que l'on ne pouvait plus, à la Cour, se faire beaucoup d'illusions à cet égard. Le 3 septembre, l'ambassadeur espagnol avait annoncé à son maître que Condé traitait avec Jeanne la réunion de leurs forces et que le prince de Béarn serait chef de l'armée huguenote avec le titre de lieutenant du Roi¹¹³. Le 10, pourtant, il se montrait plus optimiste: «Entiendo que la duquesa de Vandoma y el de Condé no se conciertan; de manera que se cree que ni pasará a la Guiena. ni yrá a Limoges, porque Escars, que está dentro della, y Monuc, le han proveído de manera que no la temen»¹¹⁴.

Ces dépêches se croisèrent avec celles que, le 15 septembre, à l'Escorial, Philippe II faisait établir en chiffre à l'adresse de don Francès et que je transcris intégralement:

«Por algunas cartas que estos días se me han escripto de la frontera de Francia, se ha entendido que la de Vandoma haze apercebimientos en secreto con todos los de su opinion, y que trae inteligencia con el Almirante, certificándonos que si ay otro levantamiento general en los de su religión, se hará la massa de todo ello en las tierras de la dicha de Vandoma, á fin que si ya

108. Arch. Nat. K. 1510, n° 9; P. CHAMPION, Charles IX, tome 1er, Paris, Bernard Grasset, 1939, in-8° écu, chap. XVI et XVII.

109. Mémoires de Jeanne d'Albret, pp. 107-110.

110. Il s'était mis en chemin le 2 septembre (Alava au duc d'Albe, Arch. Nat. K 1510, n° 32).

111. Mémoires de Jeanne d'Albret, pp. 110-117 et 203-218.

112. Arch. Nat., K. 1510. La Mothe-Fénelon révéla à don Francès qu'il avait fait le détour par La Rochelle, où Condé l'avait retenu deux jours.

113. Ibidem, n° 32.

114. Ibidem, n° 34.

por esta parte mandasse dar favor y socorro al Christianissimo rey, ella lo pueda impedir. Y demas desto, escriven que la dicha de Vandoma y mos de Gramont han fingido una enemistad falsa, para inducir por esta vía y con esta cautela al Rey que se sirva del de Gramont, y juntamente con esto ha tratado con Monluc que le haga su lugarteniente en la Guiania, loquel una vez se le denegó, y diz que agora ha tenido tal maña, que offresciéndole cantidad de dinero, ha venido a darle la palabra que, teniendo-lo por bien el Rey, lo hará, y que el fin es, –si se le concede–, apoderarse de las plaças fuertes, y principalmente de la de Bayona, y acabar de destruir lo poco que queda sano de la fee catholica hazia aquella frontera, y desasosegar en lo que pudiere mis súbditos, y procurar de meter la heregía en mis tierras. Y porque siendo este negocio en daño común de ambas partes, es justo que el Rey ponga el remedio, loquel puede hazer facilmente con no venir en la provisión del dicho mos de Gramont. Será bien que de mi parte le advirtáis de todo esto, y hagáis con el, y con la Reyna su madre, la diligencia que vieredes que conviene, y avisareis de que manera lo havrán proveído, que yo por lo que podía tocar a mi frontera he mandado crescer la guarnición ordinaria, con alguna poca demás gente, para la tener con la seguridad que conviene; y será bien que se lo digáis con lo demás, para que sepan la causa por que se haze»¹¹⁵.

Une fois de plus, le roi Catholique exagérait le danger. Et même, on le verra bientôt, il était fort mal renseigné en ce qui concernait M. de Gramont.

La lettre de Philippe II n'était pas encore parvenue à don Francés que ce dernier faisait part au duc d'Albe, le 22 septembre, des avis qu'il avait reçus le jour même du cardinal de Lorraine: on savait de façon certaine que la «duchesse de Vendôme» et son fils avaient embrassé le parti de la révolte et s'étaient ligués avec Condé et Coligny. Le 28, l'ambassadeur confirmait ces nouvelles, ajoutant que Jeanne levait en Guyenne toutes les troupes qu'elle pouvait. Elle devait être présentement avec le prince de Béarn, à La Rochelle; et l'on voyait Condé céder le pas «à ce petit garçon» paré du titre de protecteur de la religion nouvelle! Mais –et ceci était plus rassurant– don Francés notait: «El señor de Agramont ha embiado a prometer a este rey que no tomará las armas contra el»¹¹⁶.

Le lendemain, 29 septembre, sur les quatre heures de l'après-midi, dans un jardin, –vraisemblablement celui des Tuileries–, Catherine de Médicis donnait audience à don Francés de Alava. Grave entretien qui se prolongerait jusqu'à la nuit, de sorte que le diplomate y prendrait le serein. Conformément aux ordres de son maître, don Francés fit connaître à la Reine-mère que le Catholique avait cru devoir renforcer quelque peu ses garnisons sur la frontière de Navarre. Catherine en prit vivement ombrage. En présence de Monsieur et du cardinal de Bourbon, elle déclara à voix haute: «J'ai dit à don Francés que nous châtierons bien nos sujets sans aide aucune; quand nous en aurons besoin nous en demanderons». Relatant pour le duc d'Albe cette conversation, l'ambassadeur rapporte encore:

«Después me dixó que havían embiado orden al vizconde de Lusa y al vizconde de Orta¹¹⁷ para que damnificassen lo que pudiesen en las tierras de la dicha de Vandoma. para divertirla las fuerças que cargava a esta parte, y están muy assegurados de que Agramont no tomará las armas contra este rey. Dos vezes me ha hecho quitar el guante el dicho de Agramont, para tocarme la mano, prometiéndome que nunca

el tomaría las armas contra este rey. Todo puede ser, según Dios los hizo»¹¹⁸. Adressant à Philippe II les mêmes indications sur Luxe et sur Orthe, don Francés ajoutait: «Digo esto a Vuestra Magestad para que vea si es bien favorecer al dicho de Luza en esta ocasión en alguna manera, acordándome que he escripto a Vuestra Magestad que no convenia dexar de tener al de Luza muchas pláticas en el reyno de Navarra, y menos en Pamplona que en otra parte; y porque no importa. dexo de escribir a Vuestra Magestad las causas que me movieron a acordarselo: direlas en otra ocasión»¹¹⁹.

Que se passait-il, cependant, au pied des Pyrénées?

En ce qui concernait Antoine de Gramont, il était bien vrai que ce seigneur, soit qu'il fût définitivement convaincu de n'être plus *persona grata* auprès de Jeanne d'Albret, soit parce que, –et c'est l'hypothèse la plus plausible–, il augurait mal du parti violent auquel s'était rangé cette princesse, avait résolu de tirer le plus adroitement possible son épingle du jeu dangereux qui allait s'engager. Il est certain qu'il n'avait pas attendu que la reine de Navarre rompit ouvertement avec le Roi pour promettre à Sa Majesté de ne tirer point l'épée contre elle. Charles IX en avait pris acte avec satisfaction, mais sous bénéfice d'inventaire, comme le montre ce passage d'une lettre qu'il adressa au vicomte d'Orthe, le 24 août: «Quant au sieur de Gramont, je m'assure que quelque sollicitation que l'on lui fasse, il ne s'oubliera point tant que de perdre une bonne opinion qu'il m'a déjà imprimée de luy, non plus que d'entreprendre chose quelconque au préjudice de ce qu'il sait m'estre cher et recommandé, comme la ville [de Bayonne] où vous estes. Pour ce vous ne fairez point de difficulté de l'y laisser entrer, mais seulement accompagné de son train ordinaire, et moins fort que vous»¹²⁰.

118. Archives Nationales, K. 1510, n° 45.

119. Arch. Nat., K. 1510, n° 43. Dans le même carton, sous le numéro II, figurait, sans date, adressée à Philippe II, la relation d'un entretien de don Francés avec Firmin d'Erdoy, dont voici le passage le plus important: «El Condestable tenia quatro secretarios hereges. El principal de los, con quien dizen que se abría mas, fué con un basco llamado Dardues [d'Erdovi], de un espíritu infernal. Siempre con este he tenido estrecha plática, y aunque á otros les ha pesado mucho y puestose en grand sospecha del, affirmanme que no solo el Condestable no dudó del, pero que aun le preguntava algunas vezes si se havia visitado. Hablo con el siempre vizcayno, que es cosa que obliga mucho a todas naciones y más á los de aquella tierra. Es toda la cobdicia del mundo y hombre de quarenta o cinquenta mill ducados. Hele tan bien satisfecho a este parte de la cobdicia, y traydole en esperança de que llegaría a efecto un negocio que pretende de cierto miembro del priorato de Roncesvalles, que le viene á el muy a proposito, sobrel qual ha mandado Vuestra Magestad escribir a los vireyes que ya avido en Navarra, y al prior don Antonio Manrique, a los quales yo siempre he escripto que le den buena esperança sin llegar a efecto, porque es grandissimo herege y hazese a mi muy cathólico. Y assí supplico á Vuestra Magestad mande de nuevo escribir al virrey y al dicho prior, para que se tenga cuenta con esto por si yo pudiesse sacarle de aqui». L'ambassadeur rapportait encore un dire de d'Erdoy, d'après lequel, «en tiempo del rey Francisco, su persona fué presa, y el Emperador, nuestro señor, tuvó parte en la Francia, y La Rochela era muy flaca, y llena de Espanoles, que el conoció en ella sesenta mercaderes bascongados que eran señores absoluto de la villa».

120. Arch. Nat., K. 1529, n° 4. A la même date, la Reine-Mère écrivait au vicomte d'Orthe dans le même sens.

A Bayonne, dès le 22 juillet, Adrien d'Aspremont invita le corps de ville à s'assembler le lendemain. Il s'agissait de prendre des mesures de sécurité et de pourvoir aux approvisionnements nécessaires. Le gouverneur fit également savoir à l'échevinage qu'il «trouvoit mauvois que à la feuillée de la place publique et au devant la maison de Hiriart, s'y assomblait ordinairement plusieurs gens devisans du fait de la religion, et qu'il estoit d'avis, veu que la nuit on s'y pouvoit cacher et metre le feu, que cella fut abaptu; ce que fut ordonné...». Au cours de la même séance, il fut arrêté qu'il n'y aurait «désormais aucune escolle privée, à cause de la diversité des crédutions (sic, pour: croyances), et afin que la religion catholique ne fut violée», sous ce tempérament toutefois que «ez maisons privées, chacun pourra faire endoctriner ses enfans avec précepteur, tant que les édictz le permetent et non autrement».

115. Archives Nationales, K. 1511, n°70.

116. Archives Nationales, K. 1510, n° 45.

117. Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne.

Le 30 août, peu de jours avant son départ de Nérac, Jeanne d'Albret avait nommé «chef, conducteur et capitaine général des armes» en Basse-Navarre et en Béarn. Bernard, baron d'Arros, vieux soldat des guerres d'Italie, sur les talents militaires, l'énergie, le loyalisme, enfin la ferveur calviniste duquel elle savait pouvoir compter absolument¹²¹. Loin de paraître prendre ombrage de ce choix, M. de Gramont avait affecté de prêter à M. d'Arros un concours sans réticence. Ne le verrait-on pas, le 1^{er} décembre, au cours d'une réunion des gentilshommes de Béarn, tenue au château de Pau par le baron d'Arros, discourir avec feu, promettant d'employer «non seulement tous ses moyens, mais aussi sa propre vie pour la défense d'une si juste cause», et entraînant ainsi les assistants à jurer de «tenir foi et loyauté à ladite dame reine de Navarre pour le service de Sa Majesté et conservation de son pays»¹²². Et, comme pour achever de marquer sa farouche détermination, encore fera-t-il transporter dans la place forte de Navarrenx ses meubles les plus précieux.

Quant à Charles de Luxe, moins que personne il ne fut surpris par la tournure des événements. Au cours des négociations que l'on sait, La Mothe-Fénelon avait-il envisagé avec le grand seigneur navarrais le rôle que ce dernier pourrait remplir en reprenant les armes au cas où Jeanne d'Albret entrerait en lutte avec la couronne de France? On l'a dit et ce

Le 17 août, Antoine de Gramont vint à Bayonne et, en sa qualité de maire de cette ville, il réunit le conseil et lui fit part de son désir de confier sa lieutenance en ladite fonction à Me Pierre de Lalande, receveur des aides à quoi il n'y eut aucune opposition.

Le 2 octobre, le corps de ville, constatant qu'«aucuns d'esprit turbulamment des propos contimelioux (sic) contre ceulx de la prétendue religion, tendant à une sédition populaire «ordonna», qu'il seroit inhibé et deffendu à poyne de la vie de se comporter les ungs avec les aultres [si ce n'est] modestement sans convince ne propos escandaleux, et que tout ce dessus seroit remonstré audict sieur gouverneur pour faire le semblable; ce qui fut exécuté incontinent et luy fut remonstré dans l'église cathédrale, lequel fit par responce qu'il estoit de mesme avis, et que de son cousté aussi il le feroit». Là-dessus, le vicomte étant reparti pour Peyrehorade, le clerc de la ville remontra à ses collègues «qu'il y avoit aulcun séditieux qui incitoient le peuple à tumulte soubz prétexte de vouloir sacquayer et thuer ceulx de la religion et à l'umbre de se revoncher des injures particulières et de là se attaquer aux catholiques qui seroit ruiner du tout l'estat publicque de ceste ville, et perdre la bonne oppinion que le Roy en a, oultre d'autres infinis inconvéniens qui s'en peuvent ensuyvre». Un exprès fut aussitôt dépêché vers le gouverneur pour demander à ce dernier «s'en venir et mener cent hommes avec luy pour tenir la main forte et réprimer l'audace desdictz séditieux». Adrien d'Asprement ne manifestant aucun empressement à satisfaire à cette invitation, mais se préoccupant plutôt de savoir qui payerait les soldats, MM. de Bayonne lui écrivirent derechef (4 octobre) qu'ils assumeraient cette charge. En attendant, «la nécessité présente» exigeant «ung prompt ordre, fut conclud que les cappitaines des quartiers se armeriont avec une troupe d'arquebuziers jusques au nombre de cent lesquelz dès l'assiette du guet se planteriont à la place commune et se dispartiriont parmi les cantons et rues pour regarder si personne bougeroit». (Archives municipales de Bayonne. Délibération de corps de ville, Registres Français, tome 1er, Bayonne, Lamaignère, 1901, in-4^e, pp 163-166 et 169).

A propos du protestantisme à Bayonne, je ne puis que signaler ici les accusations portées par le vicomte d'Orthe contre l'échevin Jean de Sorhaindo, au sujet de la prétendue appartenance de ce dernier à la religion réformée (cf. op. cit., passim). J'y note seulement ce détail intéressant: le gouverneur prétend que Sorhaindo «a tenu pendant les derniers troubles, auparavant et deppuis, comme fait de présent [Juin 1568] en sa maison, ung régent qui, oultre ce qu'il est meurtrier pour avoir thué ung homme en la maison du sieur de Belsunce en la Basse-Navarre, est huguenault protestant, par lequel il faiet instruire quatre ou cinq de ses enfans et plusieurs d'aultres de manière que c'est une forme d'escolle, ce qu'il ne feroit s'il n'estoit de religion contraire à celle du Roy». (Op. cit., p. 158). L'échevin se borne à répondre à ce sujet que «s'il tient homme pour apprendre et enseigner ses enfans en sa maison, ce n'est pas pour les instruire en ladicte religion, mais seulement pour les apprendre à lire et escrire, et ne sçayt que ledict homme soyt de la qualité qu'on l'a voulu paindre» (ibidem, p. 159).

121. V. DUBARAT, Documents et bibliographie, II, p. 212.

122. R. RITTER, Le château de Pau (éd. De 1919), p.109.

n'est pas invraisemblable. Toujours est-il que M. de Luxe venait de recevoir le collier de l'ordre de Saint-Michel¹²³, et cela prouve assez que Leurs Majestés avaient voulu lui marquer qu'en l'obligeant, –sans doute avec des apaisements secrets–, à se soumettre à sa souveraine calviniste, elles n'avaient eu nullement l'intention de l'abandonner. Au lendemain de cette humiliation apparente, l'occasion allait s'offrir à lui de prendre sa revanche. Mais, cette fois ce serait au nom même du très chrestien qu'il conduisit ses Navarrais contre les huguenots de Jeanne.

Le 3 octobre, don Francés de Alava écrivait au duc d'Albe: «Affirmame esta Reyna que hazen tiro a la duquesa de Vandoma porque con sus mismos vassallos le piensan quitar el estado. Al de Lusa han embiado grandes poderes y dinero»¹²⁴. Effectivement, le 18 du même mois, Charles IX, –qui, quarante-huit heures plus tôt avait enjoint à ses officiers de ne plus reconnaître le prince de Navarre pour gouverneur du duché de Guyenne, aussi longtemps qu'Henry demeurerait «en la troupe» des rebelles¹²⁵– signait et faisait sceller du grand sceau de cire jaune, les lettres patentes, en double exemplaire, – l'un à l'adresse du parlement de Bordeaux, l'autre à l'intention du parlement de Toulouse, –par lesquelles, sous couleur de conserver à la reine de Navarre et à son fils, censés «prisonniers» des séditieux, leurs biens, il ordonnait à ses cours, chacune dans l'étendue de son ressort, de saisir et placer sous séquestre les «terres», villes, places, châteaux et seigneuries appartenant à Sa tante. Au sujet des souverainetés de Jeanne, Basse-Navarre et Béarn, le Roi déclarait: «Ayant donné charge et pouvoir à nostre ami et feal, le sieur de Lusse»(...), d'y entendre et pourveoir, et à ceste fin s'en emparrer et saisir, lever et mettre sur pied autant et tel nombre de gens de guerre qu'il advisera bon estre pour, s'il y treuve resistance et contredict, passer oultre et y rentrer, de façon qu'il mette les villes et places appartenans à ladite dame entre nos mains, et donner en icelles le bon ordre en y establissant, là où il jugera estre besoing et nécessaire, capitaines et gouverneurs; que le tout se puisse garder et conserver soubz nostre nom et auctorité jusques à ce que la dite dame royne soit hors de la miserable servitude de captivité en laquelle elle est de présent detenue ou que par nous autrement en soit ordonné; nous vous mandons aussi, bien expressement, que vous ayez en cella à assister le dit sieur de Lusse et ceulx qui seront avecques luy de vos moyens, en leur prestant et donnant tous aydes, conseils, supports et main forte (...), et au surplus exciter et inviter noz bons et affectionnez subjects à le suyvre, s'assembler, lever et prendre les armes avecques luy, à ce qu'il ayt tant plus de moyens de faire et accomplir ces choses susdites (...), ne volans que icelluy sieur de Lusse, ne autres qui seront pour l'accompagner et le suyvre en l'expédition susdite (...) en soyent recherchés ny inquiétés, ores ny pour l'advenir». Les lettres royaux devaient être publiés au parlement de Bordeaux le 10 novembre, et en celui de Toulouse six jours plus tard¹²⁶.

123. BORDENAVE, op. cit. p. 150.

124. Arch. Nat. K. 1510, n° 55.

125. Arch. Nat. K. 1511, n° 80.

126. L'arrêt du parlement de Bordeaux étant demeuré lettre morte, la cour jugea devoir, à la date du 3 décembre, faire itératif commandement aux sénateurs de son ressort de l'exécuter (A. COMMUNAY, op. cit., p. 23-27). Quant au parlement de Toulouse, Bordenave note que, par ses précédents arrêts des 5 et 13 novembre, cette juridiction avait ordonné «que le pays de Béarn, comme estant sous la souveraineté de France, seroit mis sous la main un Roi avec toutes les autres terres que la roine de Navarre avoit au ressort dudit parent», cela encore bien que Charles IX eût déclaré «expressément Navarre et Béarn estre souverains». Ainsi, ajoute l'historiographe «l'animosité du parlement les faisoit estre contraires à leur roy». (BORDENAVE, op. cit., p.168; OLHAGARAY, op. cit., p. 578).

Entre temps, Charles de Luxe avait dépêché à Paris l'un de ses adhérents qui, arrivé dans la capitale, alors que la Cour venait de prendre le deuil de la reine Catholique, sœur du très Chrétien, s'empressa de s'aboucher avec don Francés de Alava. Ce dernier en faisait part, le 30 octobre, au roi Catholique:

«En este punto, llega a mi un gentilhomme basco, muy conocido mio, y que le tengo harto obligado. Hale embiado el seçor de Lusa a este rey y reyna por hombre muy confiado e inteligente. Ha passado por el campo del principe de Condé y hablado con la duquesa de Vandoma y el Almirante. Y díseme que en la casa de la duquesa de Vandoma no se trata de otra cosa mas de haver de yr a tomar a Navarra, y que este punto ha sido el principal que ha hecho a la dicha de Vandoma declarar tanto y que le ha afirmado un secretario de la dicha duquesa, que el de Condé, y el Almirante y La Roxafocao [La Rochefoucauld] han jurado en su secta de con todas las fuerças que tuvieren, estar a su requisición y orden de la de Vandoma para la conquista de Navarra; y que hablan siempre en quan flaca es la fortificación de Pamplona, y que tienen un desegno della, sacado de un ingeniero italiano, que ha días que fué alli a reconocerla; y que lloran el estar con tan buen exército en principio de invierno, y que tambien entienden que en la primavera no pueden emprender nada, por la dificultad que havia en entretenir la cavalleria., que es su principal fuerça. Cosa harto verísimil, paresce haver el de Condé y sus secaces embaraçados a la de Vandoma con estas esperanças, para hazerle la locura que ha hecho»¹²⁷.

L'émissaire navarrais s'était probablement croisé avec l'un des valets de chambre du Roi, La Marque, chargé de

Ce fut environ le 20 novembre que le baron d'Arros informa l'évêque d'Oloron –et, évidemment, tous les principaux personnages de la souveraineté de Béarn– de la commission donnée par Charles IX à M. de Luxe (SALLEFRANQUE, op. cit., I, p. 123).

¹²⁷ Arch. Nat., k. 1510, n° 66. Le 22 décembre, don Francés mandera encore à son maître: «Un hombre que diz que es de Vascos y que ha sido criado del dicho marido [le duc de Savoie], ha venido aquí, tres o quatro vezes, con color de que podría avisar del dinero que entra de Aragon en Francia, y por que vías. Yo le he regalado y dexado correr, cinco o seis meses ha. Vinó hoy, mostrando el mayor recato del mundo á traerme esse memorial que á Vuestra Magestad embio. Ella es invención pero plastica (como tengo dicho a Vuestra Magestad en mis precedentes) nueva, que entrestos y los ugonotes traen, de que si en alguna manera les paresce que podrían desviar de si ci açote que Dios les da por mano de Vuestra Magestad, sería haziendo algun esfuerço por Espana, echando cuenta que por lo que della sale de gente y dinero esta vazia. Y en lo de Navarra, deve Vuestra Magestad mandar mirar, que podría ser que huviesse algunas platiquillas ruynes, pues estos las estimen y hablan en ello tanto, y deve tener cuenta con los que en Pamplona o en aquel reyno tienen correspondencia con el vizconde de Aux [d'Echoux], que aunque ha mostrado ser católico y seguir al señor de Luza en las alteraciones que ha havido en aquella parte, de uno o dos años á esta, es endieblado y excesivamente cobdicioso, y entiendese con la mayor parte deste reyno; y si bien me acuerde, tiene casadas una o dos hermanas en Pamplona; la una creo que es con un receptor de Vuestra Magestad en aquel reyno, que vive en la dicha Pamplona, y la otra con un mercader que se llama Abeurrea. Pero la arca de las ruynes pláticas en Roncesvalles; y quando Vuestra Magestad la hiziesse trasladar, sería gran servicio de Dios y de Vuestra Magestad, y parte para que muriesen las platiquillas dañadas y passiones que andan en aquel reyno. Pero los Vascos, yo los conozco tan bien como quanto los han tratado, que no ay que fiar dellos, hizieraseles la puerta por donde pueden más damnificar. Ligeramente escrivio al duque de Medina [Celi], pare que me embie á uno que se llama Sancho de Orsua, de quien el tiene noticia, con alguna carta que el dicho Orsua samrá tomar; yo platicaré con el y te instruyré de manera que saque en limpio lo que puede haver alli, y este sobre aviso para lo venidero.

A lo de Aragón no dexaré de dezir a Vuestra Magestad que aun Monluc ha discurrido algunas vezes, dándole la luna, en que el era bueno para encomendarle una entrada en Espana o comenzar una guerra [ici un mot douteux: guerrilla ou guerreanda?] larga, apoderándose de Canfranc y Jacca, con lo qual podrían tener ocupadas muchas de les fuerças de Vuestra Magestad. No sé en lo que ha parado el Bardaxi, que con el andava; pero acuerdo a Vuestra Magestad que es hombre harto al propósito para entender lo que se machina con aquella parte, y aun pare más». (Arch. Nat., K. 1511, n° 139). Voir le texte du mémoire auquel don Francés fait allusion. Pièces Justificatives, n° VIII.

remettre la commission du prince à Charles de Luxe. Ce dernier, dès qu'il fut nanti des lettres royales, fit

«assembler les états de Navarre et leur en fit lecture, et leur haut loua la bonne Volonté et sincère affection du roy de France en l'endroit de leur roine et d'eux-mesme, lesquels Sa Majesté désiroit mettre sous sa protection seulement pour les garantir de la cruauté des huguenots et les conserver à leur roine naturelle, à la-quelle il promettoit de les rendre aussi tost qu'il l'auroit mise en liberté. Le nombre de ceux qui furent marris du son de cette chanson fut fort petit, car les nobles estoient aises que la commodité s'offroit de s'enrichir du pillage de ceux de la religion réformée et le peuple, sans autrement examiner l'intention de Luxe ne la suite et fin de cette affaire, désiroit de les exterminer (...) Mais ceux qui voyoient plus clair et savoient mieux la Vérité du fait appelloient cette protection une tyrannique usurpation (...) et s'ils eussent eu autant de puissance que de bonne volonté, ils se fussent opposez à l'exécution de cette commission, mais la force leur défailloit plus tôt que le cœur, ils furent contraints de faire bonne mise et caler voile, tout ainsi que ceux qui en forte tempeste navigent à la boline¹²⁸, et ne pouvans lors donner autre tesmoignage de leur fidélité, donnoient secrètement advis au lieutenant général¹²⁹ de tout ce qui se faisoit en leur province. Car comme tous ceux qui se monstroient plus factieux et plus ennemis de leur princesse, estoient les plus cadessez et récompensez. aussi ceux qui estoient tant fût peu souspeçonnez de trouver mauvaises ces factieux violences estoient tormentez par les compagnies de Navarrois et Soletains que Luxe avoit mises aux champs; avec lesquelles, sans avoir esgard que son beau-frère, le sieur [de] Belesunce, qui estoit à la suite du prince navarrois, en estoit gouverneur, s'empara premièrement du chasteau de Mauléon de Soule et puis de celuy de Garris en la Basse-Navarre»¹³⁰.

De ce texte de Bordenave, il apparaît donc que –comme il était d'ailleurs facile de le prévoir–, Charles de Luxe avait pris possession de la Basse-Navarre et s'était rendu maître de la Soule avec d'autant moins de difficulté que le baron d'Arros semblait avoir assez à faire pour essayer de mettre le Béarn en état de résister à une attaque en force. Le lieutenant-général se borna d'abord à écrire –bien inutilement– à MM. de Luxe et de Domesain, «qu'il avoit entendu la convocation qu'ils avoient faite des Estas de la Basse-Navarre et la levée des gens de guerre et la saisie du chasteau de Garris, choses qu'il trouvoit fort mauvaises». Après les avoir exhortés à cesser de recourir à ces «façons de faire, indignes de vrais sujets, et de se montrer fidèles au service de leur princesse», il affirmait n'avoir jamais eu l'intention de «saccager et brusler toute la Basse-Navarre» –comme les chefs basques l'avaient prétendu pour soulever les populations– ni même «d'y entrer en armes». En même temps –et aussi vainement– il invitait les villes navarraises à rentrer dans le devoir¹³¹.

De leur côté, les Bas-Navarrais et leurs alliés, les Souletins catholiques, ne disposaient pas pour le moment de moyens suffisants pour inquiéter sérieusement le Béarn huguenot. Ainsi, en ces mois d'hiver, les deux partis ne feraient-ils guère que s'observer¹³².

128. Bouline.

129. Le baron d'Arros.

130. BORDENAVE, op. cit. p. 169. L'agitation ne fut pas sans atteindre le Labourd. Le 6 décembre, le conseil de Bayonne s'inquiétait de voir que plusieurs de ce pays «aultres sacquaioient les héritages des habitants de cest ville, leur bestail et meubles tant des huguenaultz que des catholiques, sans y faire différence» et demandait au vicomte d'Orthe d'y pouvoir (Registres Français, I, p. 173).

131. BORDENAVE, op. cit, p. 172.

132. Le 27 décembre 1568, Bertranet de Miressou, garde (trésorier) de Salies, présente aux jurats de cette ville «ung rollo de certaine despence per luy feyte et frayade, tant anan a Mauleon, Grays [Garis], Sen et Palay que adlhors, per saver las forces deus enemixs et bandes de Lucxe et Domasanh...» (Arch. munic. De Salies-de-Béarn, B B-I. fol. 70).

«Cependant, pour donner à connoître à Luxe qu'il n'estoit pas en volonté de le contenter seulement de paroles, mais aussi de lui faire teste par les armes», le baron d'Arros résolut de tenter une opération contre l'avant-poste que le chef catholique avait audacieusement installé au pont d'Osserain qui tout près de Sauveterre, enjambait le Saison, rivière séparant en ce point le Béarn de la Basse-Navarre. Mais, du danger qui allait fondre sur eux les soldats basques furent avertis à temps «par quelques-uns qui estoient de la partie, car autant qu'il y avoit de Béarnois qui fesoient profession de la religion romaine, s'estoient autant d'espion pour Luxe. Et les pluyes retardèrent tellement la diligence des troupes béarnaises qu'il leur fut impossible de se trouver à l'heure du rendez-vous, comme fit Gramont, qui y força et tua quelques-uns en une maison, et quelques autres ainsi qu'ils gaignoient la garite furent aussi tuez. Cette petite exécution estonna si bien Luxe et ses complices, qui ne se trouvant assez for pour soustenir les forces béarnaises, escrivit à Aros des lettres pleines d'excuses et de promesses de licentier ses troupes»¹³³.

Quoi qu'en dise Bordenave, les Basques n'en continuèrent pas moins de se livrer à des mouvements de troupes sur la frontière béarnaise. L'escarmouche d'Osserain eut lieu en janvier 1569¹³⁴. Dès la fin du même mois, c'était dans la région de Sordes que les soldats navarrais semblaient vouloir prendre pied¹³⁵. Déjà, à Salies, on s'inquiétait de les savoir si près; et, donnant le plus fâcheux exemple, le ministre protestant de cette ville, Guillaume Rosier, prenait la fuite sans vergogne, au «grand escandale» de MM. les jurats et leurs administrés¹³⁶.

Sur la mi-février, les gens de Salies se préoccupaient de savoir où se trouvait alors leur bon ami, M. de Gramont, afin de se renseigner auprès de lui sur les mouvements des Navarrais¹³⁷. Le 20 mars, la menace se précisant, et les Basques, installés décidément à Sordes, paraissant vouloir en faire leur base d'opérations contre la corne nord-ouest du pays de Béarn, des délégués salisiens, tandis que l'on travaillait fiévreusement aux fortifications de leur cité, se rendaient auprès du seigneur de Bidache. Ils furent bien accueillis par ce gentilhomme, qui, un mois et demi plus tôt, avait reçu, comme M. d'Arros, un message important de Jeanne d'Albret¹³⁸. Ainsi passait-il encore pour le bras droit du lieutenant général, et son rôle dans l'escarmouche d'Osserain semblait en être une preuve éclatante. Ses visiteurs lui exprimèrent leur désir de voir deux détachements envoyés l'un à Carresse, l'autre à Bellocq, pour permettre la relève de leurs propres

miliciens. Et le lendemain il fut sollicité d'en écrire à M. d'Arros¹³⁹.

A cette heure, l'incendie qui couve depuis si longtemps, est tout près d'éclater. Le 13 mars, près de Jarnac, Monsieur frère du Roi, avait infligé une lourde défaite aux troupes huguenotes; et l'on sait comment le prince de Condé, après avoir dû se rendre, avait été lâchement abattu par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou. La nouvelle de la victoire des troupes royales fit sensation; il est toute-fois difficile d'admettre, comme Bordenave le dit, qu'elle donna le signal de l'offensive générale contre le Béarn. En réalité, les préparatifs d'invasion étaient dès lors terminés. Le 4 mars, le duc d'Anjou avait établi Antoine de Lomagne, seigneur de Terride, «lieutenant général, chef et conducteur de l'armée par Sa Majesté ordonnée pour la protection et sauvegarde du pais de Béarn»¹⁴⁰. Et tout montre que les événements qui allaient se dérouler n'étaient que l'exécution d'un plan longuement médité et du concert minutieusement réglé des forces de Terride et de Luxe et des Béarnais catholiques, ces derniers n'attendant que de se savoir soutenus par les premiers pour se révolter contre leur souveraine.

Dès la fin de mars, ce plan se dessinait de la façon la plus claire. Alors que, comme on vient de le voir, les Navarrais étaient au contact des frontières occidentales du Béarn, les avant-gardes de Terride, atteignaient au nord Arzac¹⁴¹ et, à l'Est, Tarbes. Enfin il était à prévoir que les hommes des montagnes, foncièrement catholiques, tendraient la main à l'aile droite des Basques, pour attaquer par le Sud. C'était donc sur sa périphérie tout entière que le pays souverain allait être assailli.

Le baron d'Arros était un capitaine fort éprouvé pour se croire en état de faire échec à l'ennemi sur un front aussi démesuré. Aussi, dès son entrée en marge, avait-il prévu que si la guerre s'étendait jusqu'au Béarn, il lui faudrait s'enfermer dans Navarrenx, la seule place capable de soutenir un siège en règle. Il voulut néanmoins «s'asseurer de la ville d'Oloron pour servir d'espaule à Navarrens et de retraite à plusieurs qui s'en alloient contraints d'abandonner leurs maisons». S'étant enfermé dans le puissant réduit, fortifié à l'italienne, dont la prévoyance du feu roi Henry d'Albret avait doté le Béarn, il y fut rejoint par Antoine de Gramont¹⁴². Ensemble, les deux chefs examinèrent les moyens les plus expédients pour se rendre seuls maîtres d'Oloron dont ils savaient fort bien que le gouverneur, Jacques de Sainte-Colomme, seigneur d'Esgoarrabaque, était acquis aux catholiques. Affectant toujours un grand zèle, M. de Gramont conseilla au lieutenant général de mander ce gentilhomme à Navarrenx «pour l'induire de lui remettre Oloron, car il pensoit que pour le parentage et ancienne amitié qui estoit entre eux, Esgoarrabaque feroit tout ce qu'Arros voudroit; mais le vent des promesses de France avoit déjà perverti son entendement». Le temps pressait, au surplus, car on apprenait justement que des Navarrais, conduits par le capitaine Guilhem et par le seigneur d'Armendaritz, entrant en Béarn par la vallée

133. BORDENAVE, op. cit. p. 173.

134. Le 24 janvier, le corps de ville de Salies allouait 8 testons au notaire Bertrant de Lavigne, qui était allé pour le compte de la ville à Sauveterre et à Osserain, «quand les ennemis y étaient et y avait vaqué plusieurs jours (Arch. Municip. de Salies B. B. I. folio 73). Bordenave a donc dû faire erreur en plaçant l'affaire d'Osserain avant la mission à Pau du baron de Flamarens, sénéchal de Marsan, chargé par Monluc d'inviter les Béarnais à «cesser tout port d'armes, licentier toutes compagnies de gens de guerre; comme il escroit aussi à Luxe de faire le mesme, prouveu toutesfois que les Béarnais se désarmassent les premiers». Bordenave ajoute que d'Arros éventa le piège si les Béarnais y tombaient, Luxe pourrait ainsi exécuter sa commission sans coup férir. Le lieutenant général répondit donc que c'était parce que les Navarrais avaient pris les armes qu'il avait dû en faire autant. Dès le retour de Flamandre à Agen, Monluc ordonna le blocus du Béarn (4 janvier 1569).

135. Archives municipales de Salies-de-Béarn., B B.I., fol. 74.

136. Ibidem, fol. 75.

137. Ibidem, fol. 76.

138. SALEFRANQUE, op. cit. p. 141.

139. Arch. mun. de Salies-de-Béarn, B B.I. fol. 7900.

140. J. de Jaurgain a cru devoir écrire que Terride avait remplacé Luxe en ces fonctions. Ce n'est pas tout à fait exact. Les pouvoirs de Terride, en effet, ne s'appliquaient qu'au Béarn. Luxe continuait donc à être seul chef responsable en ce qui touchait la Basse-Navarre.

141. Alors en Chalosse, mais au seuil du Béarn.

142. Le 27 mars, deux muletiers «qui aben servit ab lors chival a Mous. De Gramont» demandaient au corps de ville de Salies. (Arch. municip. de Salies-de-Béarn, B B.I. f. 8).

de Barétous, où il, avaient fait étape à Arête, reçus en son manoir par le capitaine Bonnasse, qui leur avait fait la meilleure chère du monde, avaient fait une incursion en Aspe, saccageant au retour comme à l'aller « beaucoup de maisons de ceux de la Religion ». Déférant à l'ordre de son chef –coloré d'ailleurs du prétexte que Palu, valet de chambre de Jeanne d'Albret, venait d'apporter un billet de la princesse à son adresse– Jacques de Sainte-Colomme, accompagné « des principaux mutins d'Oloron » vint s'entretenir le 27 mars avec M. d'Arros. « Privément et familièrement », le lieutenant général lui remontra « la juste occasion qu'il avoit de se deffier de ses enfans, auxquels il se laissoit totalement gouverner, et leur avoit permis de faire plusieurs choses qui estoient contraires au service de la roine et au repos du pais; qu'il craignoit que ses enfans l'attirassent à la ligne de la protection, de laquelle il estoit bien assuré qu'ils estoient ». Faisant appel au loyalisme de M. d'Esgoarrabaque et des lieutenants de celui-ci, et à la confiance que les calvinistes eux-mêmes d'Oloron avaient mise en leur gouverneur, M. d'Arros déclara à ces officiers son intention d'envoyer dans la place dont ils avaient la garde deux ou trois compagnies « avec la sienne qui y estoit déjà, tant pour garder la ville que pour donner retraite à tant de misérables familles qui s'en alloient exposées à l'insolence, avarice et lubricité de la populasse ». Et arguant de son âge avancé, il offrit à Jacques de Sainte-Colomme de partager avec lui sa charge et les émoluments qui y étaient attachés, ce qui impliquait naturellement que son interlocuteur viendrait « demeurer avec lui à Navarrens pour de là faire les entreprises et exécutions que les affaires leur monstreroient devoir être faites ».

M. d'Esgoarrabaque refusa tout net. Et comme il se laissa aller à tenir à deux des capitaines du lieutenant général des paroles « fort braves et pleines de menaces », il fut mis en état d'arrestation.

Le soir même, d'Arros se présentait devant Oloron, escorté seulement de quarante ou cinquante arquebusiers à cheval

Mais, s'il pénétra sans difficulté dans l'enceinte avancée, il fut accueilli au pied des murailles du bourg à la fois par les injures de Madame d'Esgoarrabaque, fougueuse amazone, lui criait depuis les crénaux et par une grêle de balles. Après avoir perdu dix-huit des siens, le baron d'Arros fut contraint de se replier sur Navarrenx.

La nuit toute entière fut agitée par le bruit du tocsin sonnant de toute part. En hâte, les gens de Barétous, d'Aspe et de Josbaig affluaient en armes pour se joindre à la garnison d'Oloron. A l'aube, le capitaine Bonnasse, le sieur de Lâas, les fils de M. d'Esgoarrabaque entraient dans la place. Bientôt les y rejoignirent Charles de Luxe, les capitaines Guilhem et Artieda, avec plus d'un demi-millier de Basques. Cependant, M. de Gramont s'agitait beaucoup, parlant de « moyenner la reddition de la place », sans aucun succès comme bien on peut penser. « Et comme il avoit esté autheur de la prise d'Esgoarrabaque, aussi fut-il cause de le mettre en liberté avec tous ceux qui estoient avec lui, sous jurement qu'il donnerait licence de sortir aux ministres et à tous autres de la religion réformée qui estoient à Oloron et les faisait conduire en sûreté à Navarrenx; mais il fit tout le contraire ».

Ce même jour, qui était le 28 mars, Terride et ses lieutenants mettaient leurs troupes en marche, attaquant à la fois vers Nay, Pontacq, Montaner, Lembeye et Morlanne, tandis que les Basques partis de Sordes, menaçaient Bellocq, Salies et Sauveterre. Un soulèvement à peu près général –au témoignage même du baron d'Arros– facilitait leur infiltration rapide. Le 4 avril, Pontacq capitulait. Si Nay, énergiquement défendue par le capitaine Bertrand d'Espalungue, fit d'abord sérieuse résistance ses assaillants se virent rapidement renforcés par M. de Luxe à la tête de sept compagnies navarraises, et par Bannasse, conduisant les milices des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous. Le 7 avril, grâce à la trahison d'un sergent de la garnison, la petite ville fut prise, mise à sac, et plusieurs de ses habitants massacrés¹⁴³.

143. COMMUNAY, DUBARAT, SALEFRANQUE, BORDENAVE, op. cit. passim.